



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Délibération n° D-2024-158

**Budget principal et Budgets annexes - Compte administratif -
Année 2023**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil municipal :
le 11/06/2024

Publication :
le 21/06/2024

Président :

Monsieur Dominique SIX

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Direction des Finances

Budget principal et Budgets annexes - Compte administratif - Année 2023

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2023 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget principal et les budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois les Brizeaux).

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois les Brizeaux), dont les résultats sont présentés en annexe.

- conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique SIX a été désigné à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation des comptes administratifs.

Arrivée de Monsieur Karl BRETEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 1
Excusé : 0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Dominique SIX



Budget principal et budgets annexes

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 17 juin 2024

INTRODUCTION	3
I. DES RESULTATS MARQUANT UNE SITUATION FINANCIERE SAINA A CONSOLIDER	4
II. ANALYSE DU BUDGET PRINCIPAL	4
A. Un résultat global net cumulé maîtrisé bien qu'en diminution (-5 476 K€, - 103,8 %)	4
B. Présentation des grands équilibres	5
1. Un autofinancement net de 3 884 K€ dans la moyenne des années précédentes (hors 2022)	6
2. Un financement disponible pour investissement proche des 5 M€	6
3. Une section d'investissement présentant des volumes conséquents	7
C. Le budget principal en section de fonctionnement	7
1. Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques s'appuyant sur la hausse des produits des services et de la fiscalité (+ 2 845 K€ / + 3,26 % de CA à CA)	7
2. Des dépenses réelles de fonctionnement contenues malgré un contexte économique inflationniste (+ 7,17 % de CA à CA).....	19
D. Le budget principal en section d'investissement	30
1. Des dépenses réelles d'investissement croissantes dans la poursuite des projets structurants (+ 55,96 % de CA à CA)	30
2- Des recettes réelles d'investissement adossées à l'avancée des programmes d'investissement de 14 922,3 K€ (+ 5,78 % de CA à CA)	34
III. ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES	38
A. Stationnement	38
1. Un résultat net cumulé de 62,77 K€	38
2. Présentation des grands équilibres	38
B. Pompes Funèbres	41
1. Un résultat net cumulé de - 13,9 K€	41
2. Présentation des grands équilibres	41
C. Crématorium	44
1. Un résultat net cumulé de 4 254,3K€	44
2. Présentation des grands équilibres	44
D. Parc de Noron	47
1. Un résultat net cumulé de 160 K€	47
2. Présentation des grands équilibres	47
E. Chaufferie bois des Brizeaux	50
1. Un résultat net cumulé de 42 K€	50
2. Présentation des grands équilibres	50
IV. ANALYSE DE LA DETTE	53
A. Présentation générale de la dette au 31/12/2023	53
B. Présentation par budget.....	53
C. La stratégie d'emprunt en 2023	54
CONCLUSION	55

INTRODUCTION

L'analyse du compte administratif proposée dans ce présent rapport vient clore l'année budgétaire 2023. Le présent rapport rassemble l'analyse du budget principal et des budgets annexes Stationnement, Parc de Noron, Crématorium, Pompes funèbres et Chaufferie Bois des Brizeaux. Le compte administratif pour le seul budget relevant de la régie à autonomie financière Energies renouvelables est proposé dans un document distinct.

Le contexte économique international (guerre en Ukraine notamment) et des risques géopolitiques au Moyen-Orient et en Asie ont provoqué un ralentissement de la croissance mondiale malgré une certaine résilience à hauteur de 3,1 %.

L'inflation mondiale a été en régression sur 2023 notamment aux Etats-Unis et surtout dans la zone euro refluant en février 2024 à 2,6 %. La situation en France a été fluctuante selon les trimestres en 2023. L'inflation était de 4,9 % en 2023. Elle s'est caractérisée par une variation entre de 2022 et 2023 de 11,8 % sur les prix alimentaires et de 3,5 % sur les produits manufacturés. Mais celle sur les produits énergétiques carbonés était autour des 5,6 %.

Ce contexte macro-économique a donc eu, à la fois, des impacts sur les recettes notamment fiscales mais également des conséquences sur les dépenses de la Ville de Niort notamment sur ses charges de fonctionnement et sur le remboursement des intérêts d'emprunts.

Fait marquant de l'exercice, il est à noter que la qualité comptable de la Ville de Niort est reconnue par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques. En effet, en 2022 et 2023, la comptabilité du budget principal de la collectivité a été évaluée selon une notation de 96 / 100 dans le cadre de l'indicateur de pilotage comptable (IPC) et 100 / 100 pour la grande majorité des budgets annexes.¹ Par ailleurs, Elle respecte amplement la réglementation en matière de délais globaux de paiement avec un traitement des dépenses en 21,35 jours en 2023 (ce délai incluant également celui du comptable public). Les budgets annexes présentent également les mêmes profils d'indicateurs (IPC de 100 / 100 et DGP autour des 20 jours).

Le présent rapport retranscrit les résultats globalisés des budgets (I), l'analyse de l'exécution du budget principal (II) et des budgets annexes (III). Il présente également les éléments relatifs à la dette (IV).

¹ L'IPC est calculé à partir de 35 Contrôles Comptables Automatisés (CCA) répartis en 7 thématiques : immobilisations, provisions et dépréciations, fonds propres et subventions reçues, stocks, trésorerie, comptes de tiers, produits et charges. Il est valorisé sous la forme d'un score sur 100, avec pour objectif de donner un éclairage sur la qualité de la comptabilité de chaque collectivité.

I. DES RESULTATS MARQUANT UNE SITUATION FINANCIERE Saine A CONSOLIDER

La consolidation des résultats 2023 offre une vision globale de la situation financière globale de la Ville de Niort, tenant compte du budget principal et des budgets annexes. Les finances de la Ville sont saines et présentent des fondamentaux solides. Une vigilance doit s'opérer sur les trajectoires pour maintenir la santé financière sur la durée, budget par budget.

Les résultats 2023 sont le fruit d'une gestion particulièrement active des dépenses et des recettes, avec la volonté d'utiliser des marges de manœuvre au service du désendettement de la Ville : c'est la clé de lecture des évolutions entre les CA 2023 et CA 2022.

RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	96 924 348,50 €	Recettes	34 044 090,80 €
Dépenses	86 892 688,48 €	Dépenses	40 931 411,55 €
Résultat de l'exercice	10 031 660,02 €	Résultat de l'exercice	-6 887 320,75 €
Résultat antérieur	9 303 813,30 €	Résultat antérieur	-9 043 538,69 €
Résultat cumulé	19 335 473,32 €	Résultat cumulé	-15 930 859,44 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	978 334,15 €
		Résultat net de l'investissement	-14 952 525,29 €
Résultat net cumulé		4 382 948,03 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2022 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	94 623 777,35 €	Recettes	29 429 634,33 €
Dépenses	82 699 454,06 €	Dépenses	27 259 093,80 €
Résultat de l'exercice	11 924 323,29 €	Résultat de l'exercice	2 170 540,53 €
Résultat antérieur	4 838 936,53 €	Résultat antérieur	-11 214 079,22 €
Résultat cumulé	16 763 259,82 €	Résultat cumulé	-9 043 538,69 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	1 968 920,13 €
		Résultat net de l'investissement	-7 074 618,56 €
Résultat net cumulé		9 688 641,26 €	

Le cumul de l'ensemble des budgets de la collectivité permet de faire ressortir un résultat net cumulé de + 4,38 M€, résultat favorisé par le fort excédent budgétaire du budget annexe Crématorium. Il est cependant en baisse par rapport à 2022 de - 5 305,7 K€ en raison du résultat global du budget principal et de la priorité donnée au désendettement de la Ville.

II. ANALYSE DU BUDGET PRINCIPAL

A. Un résultat global net cumulé maîtrisé bien qu'en diminution (-5 476 K€, - 103,8 %)

RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	91 990 942,02 €	Recettes	33 086 492,68 €
Dépenses	82 963 770,82 €	Dépenses	39 693 605,96 €
Résultat de l'exercice	9 027 171,20 €	Résultat de l'exercice	-6 607 113,28 €
Résultat antérieur	5 277 415,76 €	Résultat antérieur	-9 072 690,51 €
Résultat cumulé	14 304 586,96 €	Résultat cumulé	-15 679 803,79 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	1 176 596,97 €
		Résultat net de l'investissement	-14 503 206,82 €
Résultat net cumulé		-198 619,86 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2022 (y compris dépenses et recettes d'ordres)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	90 335 142,63 €	Recettes	28 167 347,74 €
Dépenses	79 327 779,71 €	Dépenses	26 056 951,62 €
Résultat de l'exercice	11 007 362,92 €	Résultat de l'exercice	2 110 396,12 €
Résultat antérieur	1 275 952,84 €	Résultat antérieur	-11 183 086,63 €
Résultat cumulé	12 283 315,76 €	Résultat cumulé	-9 072 690,51 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	2 066 803,21 €
		Résultat net de l'investissement	-7 005 887,30 €
Résultat net cumulé		5 277 428,46 €	

Tenant compte de l'ensemble des écritures comptables réelles et d'ordre, le compte administratif 2023 se caractérise par :

- Un résultat global de la section de fonctionnement de 14 304 K€, en augmentation de + 2 021 K€ par rapport à 2022 (12 283 K€). Un besoin de financement de la section d'investissement de 14 503 K€, en augmentation de + 7 497 K€ par rapport à 2022 (7 006 K€).
- Il s'en dégage un résultat net cumulé de – 199 K€, en baisse par rapport à 2022 (5 277 K€), compte tenu de l'opération de remboursement anticipé d'emprunts comptabilisée en section d'investissement.

Ce résultat est le fruit de tous les événements cumulés survenus au cours de l'année budgétaire mais aussi la résultante de plusieurs éléments impulsés par la collectivité tels que le remboursement anticipé de deux emprunts permettant d'abaisser le capital restant dû et la charge de la dette pour les années à venir et une exécution du budget d'investissement dans des proportions très supérieures aux années antérieures avec plus de 23 millions d'euros pour les dépenses d'équipement.

B. Présentation des grands équilibres

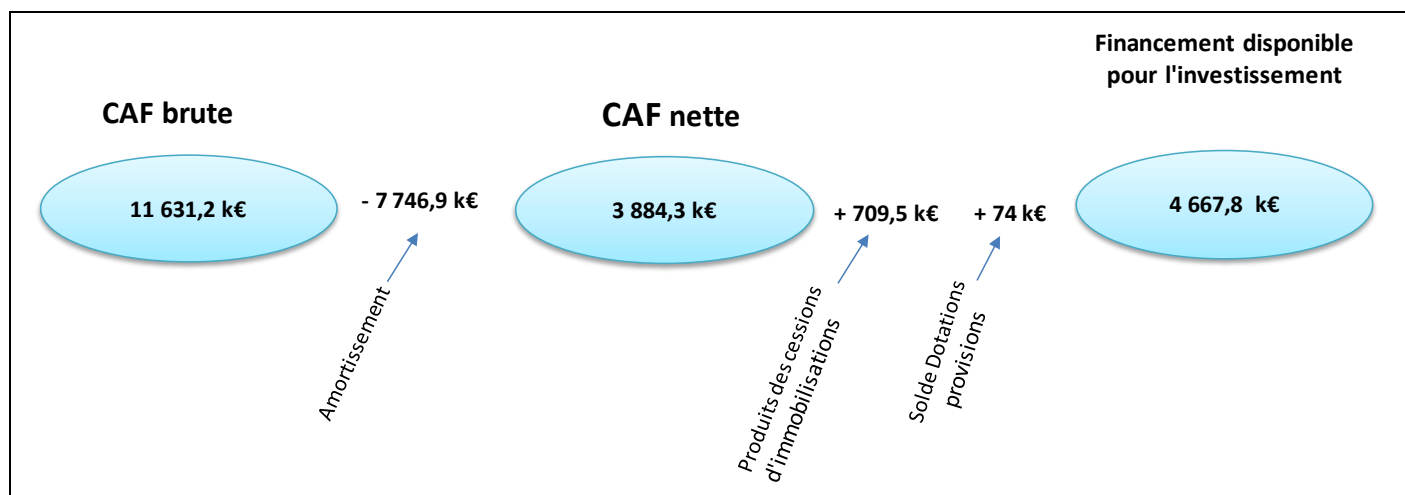
En milliers d'euros		CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en k€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en k€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	87 158,9	87 860,7	90 004,4	2 845,6	3,26%	2 143,7	2,44%
a	dont produits des cessions	855,8	0,0	709,5	-146,4	-17,10%	709,5	/
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	73 518,0	80 787,6	78 789,8	5 271,8	7,17%	-1 997,8	-2,47%
b	Solde dotations / reprises provisions	-173,4	70,6	74,0	247,5	-142,68%	3,4	4,87%
C = A - a - B - b	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) Hors cessions et provisions	12 958,5	7 002,6	10 431,2	-2 527,3	-19,50%	3 428,6	48,96%
D	Travaux en régie (immobilisation)	1 200,0	1 200,0	1 200,0	0,0	0,00%	0,0	0,00%
E = C + D	CAF Brute	14 158,5	8 202,6	11 631,2	-2 527,3	-17,85%	3 428,6	41,80%
F	Amortissement d'emprunt	6 555,7	7 861,1	7 699,5	1 143,8	17,45%	-161,6	-2,06%
f	Autres dettes	47,3	47,3	47,3	0,0	0,00%	0,0	-0,01%
G = E - F	Autofinancement net	7 555,5	294,1	3 884,3	-3 671,2	-48,59%	3 590,2	1220,59%
H	Cession d'immobilisation	855,8	210,0	709,5	-146,4	-17,10%	499,5	237,83%
b	Solde dotations / reprises provisions	-173,4	70,6	74,0	247,5	-142,68%	3,4	4,87%
J*	Résultat de fonctionnement reporté	0,0	5 277,4	0,0	/	/	/	/
K = G + H + b + J	Financement disponible pour l'investissement	8 237,9	5 852,1	4 667,8	-3 570,0	-43,34%	-1 184,3	-20,24%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	15 093,5	33 387,5	23 540,0	8 446,5	55,96%	-9 847,4	-29,49%
	dont dépenses d'équipement	15 092,6	32 832,5	23 068,6	7 976,0	52,85%	-9 763,9	-29,74%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	14 173,4	14 765,8	14 992,3	818,9	5,78%	226,5	1,53%
N = M - L	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-920,1	-18 621,7	-8 547,7	-7 627,7	829,01%	10 073,9	-54,10%
O*	Résultat d'investissement reporté	0,0	-9 072,7	0,0	/	/	/	/
D2	Travaux en régie (immobilisation)	1 200,0	1 200,0	1 200,0	0,0	0,00%	0,0	0,00%
I	Financement disponible pour l'investissement	8 237,9	5 852,1	4 667,8	-3 570,0	-43,34%	-1 184,3	-20,24%
P = - N + D2 - O* - Volume d'emprunt **		7 000,0	23 042,2	7 500,0	500,0	7,14%	-15 542,2	-67,45%

*Ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Théorique pour le voté

1. Un autofinancement net de 3 884 K€ dans la moyenne des années précédentes (hors 2022)

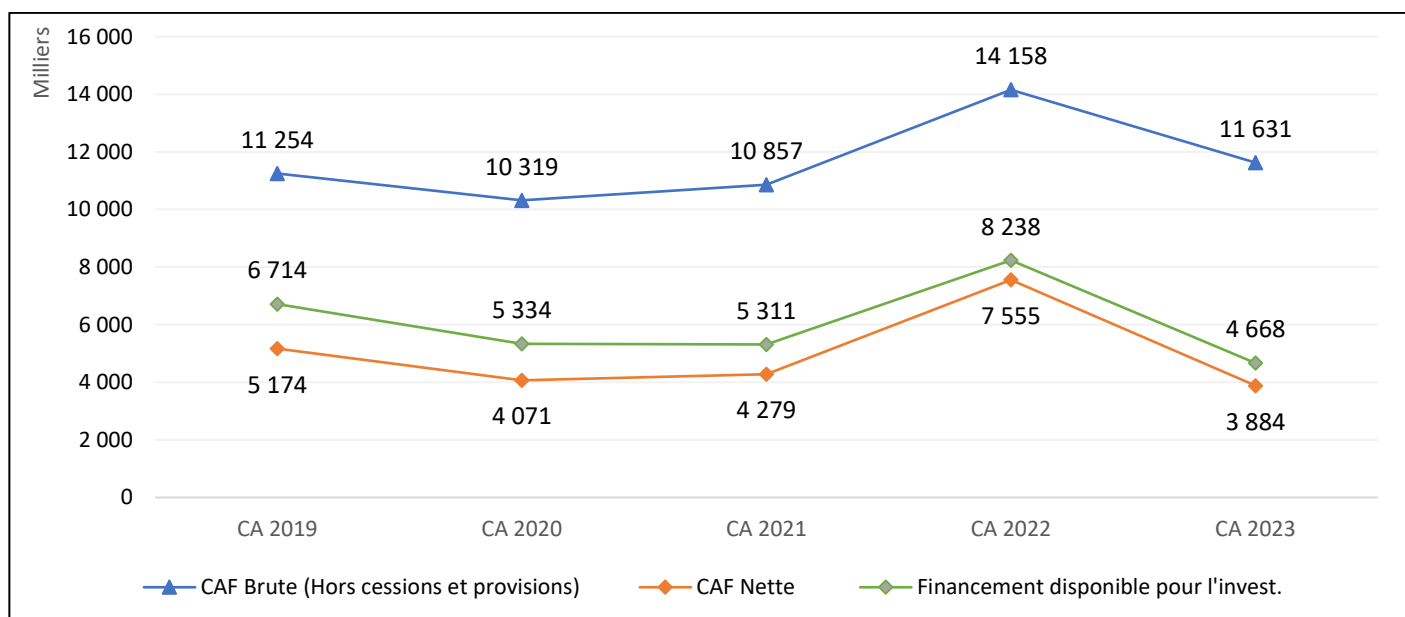
Dans un contexte inflationniste, particulièrement concernant les matières premières, l'alimentation et les énergies, la Ville de Niort a vu ses dépenses de fonctionnement en hausse de 7,17 % par rapport à 2022. Parallèlement, les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 3,26 % tant pour les produits du domaine et des services que pour les contributions directes. La collectivité a cependant réussi à maintenir en 2023 un autofinancement brut de 11 631,2 K€ lui permettant d'absorber un volume d'amortissement du capital des emprunts qui a sensiblement augmenté (+ 17,45 %) du fait d'une opération de remboursement anticipés sur deux emprunts pour un montant global de 1 370 K€.



La Ville maintient ainsi son autofinancement net à 3 884 K€, en diminution de – 3 671 K€ par rapport à 2022 qui fut une année atypique en termes de résultats. L'autofinancement net de 2023 est dans la lignée de ceux de 2020 (4 070 K€) et de 2021 (4 279 K€).

2. Un financement disponible pour investissement proche des 5 M€

Evolution des CAF et du financement disponible pour l'investissement (2019-2023)



Le financement disponible pour l'investissement du CA 2023 reste dans la moyenne des années antérieures (hors 2022) avec un montant de 4 668 K€ ; et ce, même s'il reste dans la fourchette basse alors que la CAF brute est au-dessus de la moyenne.

Cela s'explique par :

- Un montant des cessions moindre que les années passées avec un montant de 709,5 K€. Ce montant était de plus d'un million entre 2019 et 2021 et 855,8 K€ en 2022. En effet, des projets de cessions ne se sont pas concrétisés en 2023 et ont été reportés sur 2024.
- Dans le cadre de la stratégie sur la gestion de la dette, il a été effectué le remboursement par anticipation de deux emprunts pour un montant de 1 370 K€ qui a impacté le montant des amortissements d'emprunt.

3. Une section d'investissement présentant des volumes conséquents

L'année 2023 a été marquée par un volume important de dépenses d'investissement de 23 540 K€ (15 093 K€ en 2022 soit + 8 446 K€) qui marque la poursuite des travaux structurants à Niort, avec un taux d'exécution très élevé.

S'élevant à 14 992 K€, les recettes d'investissement restent dans les mêmes proportions que les années précédentes.

Le résultat d'investissement de – 8 547 K€ est dès lors en baisse par rapport à 2022 et aux années antérieures.

La collectivité a encaissé 7 500 K€ d'emprunts nouveaux en 2023 qui, cumulés au financement disponible, viennent compenser le résultat d'investissement.

C. Le budget principal en section de fonctionnement

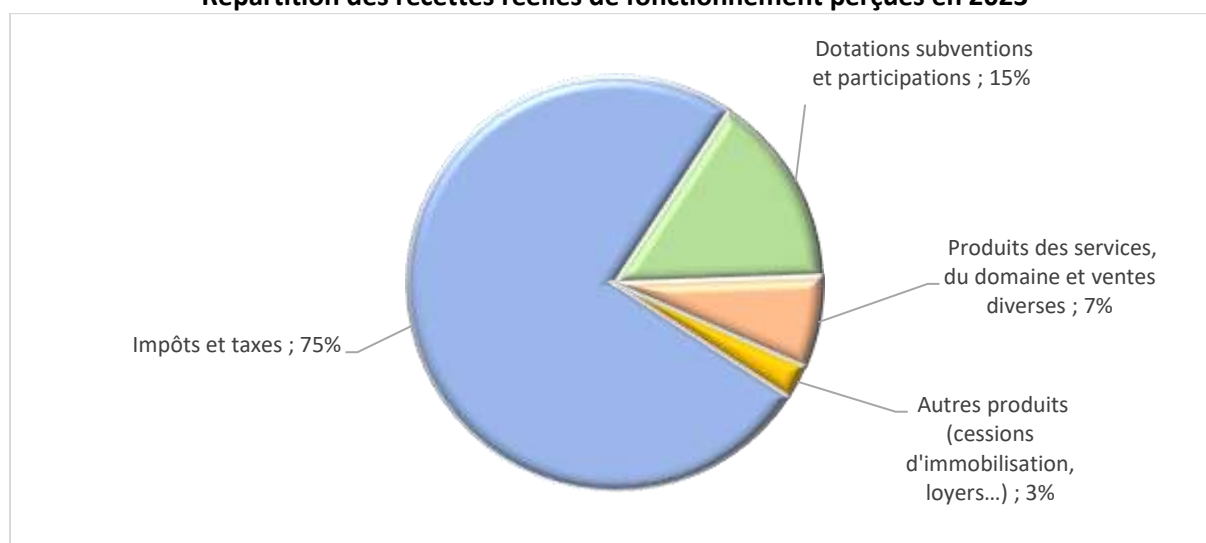
1. Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques s'appuyant sur la hausse des produits des services et de la fiscalité (+ 2 845 K€ / + 3,26 % de CA à CA)

en K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	87 158,9	87 860,7	90 004,4	2 845,6	3,26%	2 143,7	2,44%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 780,6	6 045,8	6 412,5	631,9	10,93%	366,7	6,07%
Impôts et taxes	64 869,0	66 587,8	67 617,5	2 748,5	4,24%	1 029,7	1,55%
Dotations subventions et participations	14 141,1	13 828,2	13 633,6	-507,5	-3,59%	-194,6	-1,41%
Autres produits (dont cessions, atténuation de charges, etc.)	2 368,2	1 398,9	2 340,8	-27,4	-1,16%	941,9	67,33%

Les recettes réelles de fonctionnement (90 004,4 K€) sont en hausse de 3,26 % par rapport à 2022.

Cette hausse est directement liée à une augmentation des produits des services et du domaine et à la progression des contributions de fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation) et doit être mise en regard de la baisse d'une autre recette perçue par la Ville, l'attribution de compensation versée par la CAN, en diminution du fait du remboursement des mutualisations sur 2023.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2023



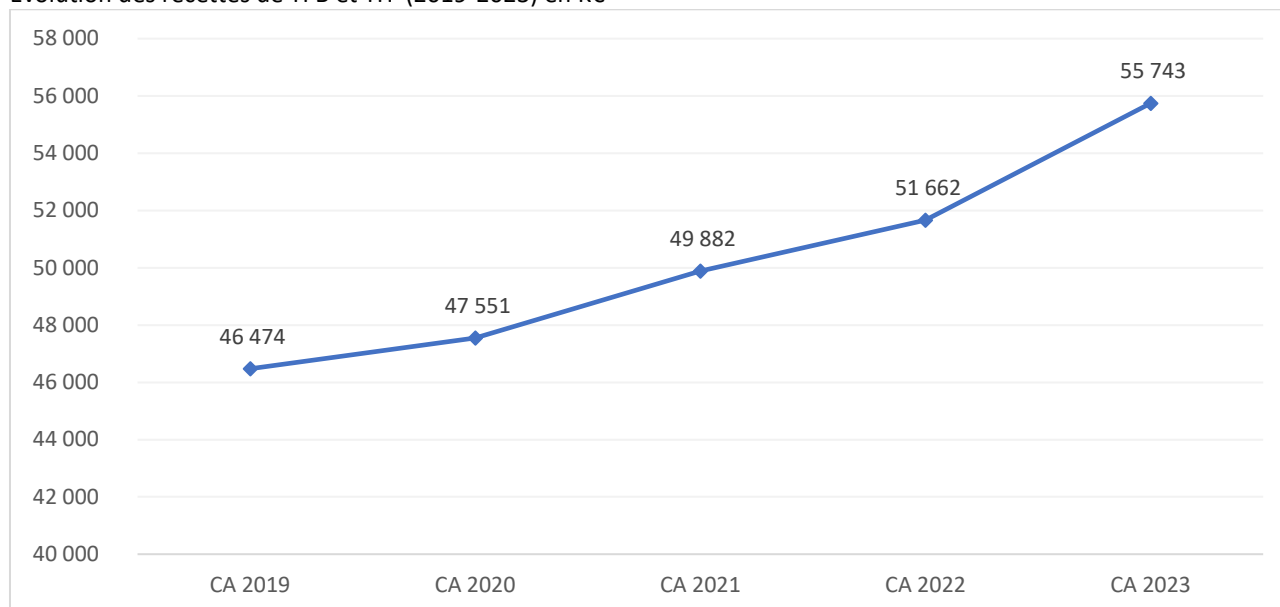
Les produits de fiscalité représentent 75 % des recettes réelles de fonctionnement. Leur dynamisme a été porté par les contributions directes qui ont évolué avec l'inflation.

a) Les impôts et taxes incluant la fiscalité locale en progression de 4,24 % par rapport à 2022.

En K€	CA 2022	Voté2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
Impôts et taxes	64 869,0	66 587,8	67 617,5	2 748,5	4,24%	1 029,7	1,55%
Contributions directes (TF et TH)	51 662,6	54 863,9	55 743,0	4 080,4	7,90%	879,1	1,60%
Attribution de compensation CAN	8 038,2	6 940,0	7 104,8	-933,4	-11,61%	164,8	2,37%
Droits de mutation	3 174,2	2 850,0	2 716,4	-457,9	-14,43%	-133,6	-4,69%
Taxe sur l'électricité	1 193,0	1 525,0	1 639,6	446,6	37,43%	114,6	7,51%
Droits de place	310,0	334,5	346,3	36,3	11,72%	11,8	3,54%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	404,5	0,0	0,0	-404,5	-100,00%	0,0	/
Autres taxes	86,5	74,4	67,4	-19,0	-22,01%	-6,9	-9,32%

- Les contributions directes des taxes sur le foncier bâti et taxes d'habitation en augmentation + 4 080,4 K€ (+ 7,90 %) par rapport à 2022, du fait de l'évolution réglementaire des bases

Evolution des recettes de TFB et TH (2019-2023) en K€



En matière contributions fiscales, l'année 2023 a été marquée par :

- La stabilité des taux (pas d'augmentation),
- L'augmentation réglementaire des bases légales avec un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de + 7,1 % ;
- L'augmentation spécifique du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (+ 694 K€) du fait de la nouvelle obligation de déclaration sur l'applicatif « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI). Le niveau des produits encaissés a fait l'objet de demandes de dégrèvements de la part des contribuables, du fait d'une possible surestimation par rapport à la réalité.

- L'attribution de compensation de la CAN à hauteur de 7 104 K€ en diminution (- 933,4 K€ soit - 11,61%) par rapport à 2022 avec le développement des services communs.

	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022 / CA 2023
Attribution de compensation de base	11 629 331	11 629 331	0
Frais de fonctionnement des services communs	3 591 150	4 524 581	933 431
Frais de fonctionnement sur l'année N	3 591 150	4 394 712	803 562
Direction générale	132 754	866 654	733 900
Equipe DG + secrétariat DG - Remboursement masse salariale	132 754	493 489	360 735
Direction de la transformation publique - Remboursement masse salariale	0	373 165	373 165
Direction des systèmes d'information	2 167 290	2 229 237	61 947
Remboursement prestations	1 021 134	974 013	-47 121
Remboursement des charges de structure	107 161	107 161	0
Remboursement masse salariale	1 038 995	1 148 063	109 068
Communication externe	472 081	487 717	15 636
Remboursement charges de structure	49 829	50 577	748
Remboursement masse salariale	422 252	437 140	14 888
Ateliers garage	819 026	811 104	-7 922
Remboursement prestations / fournitures / charges de structure	479 544	469 353	-10 191
Remboursement masse salariale	339 481	341 751	2 270
Régularisation sur l'année N-1	0	129 869	129 869
Attribution de compensation après réfaction des frais de fonctionnement des services communs	8 038 181	7 104 750	-933 431

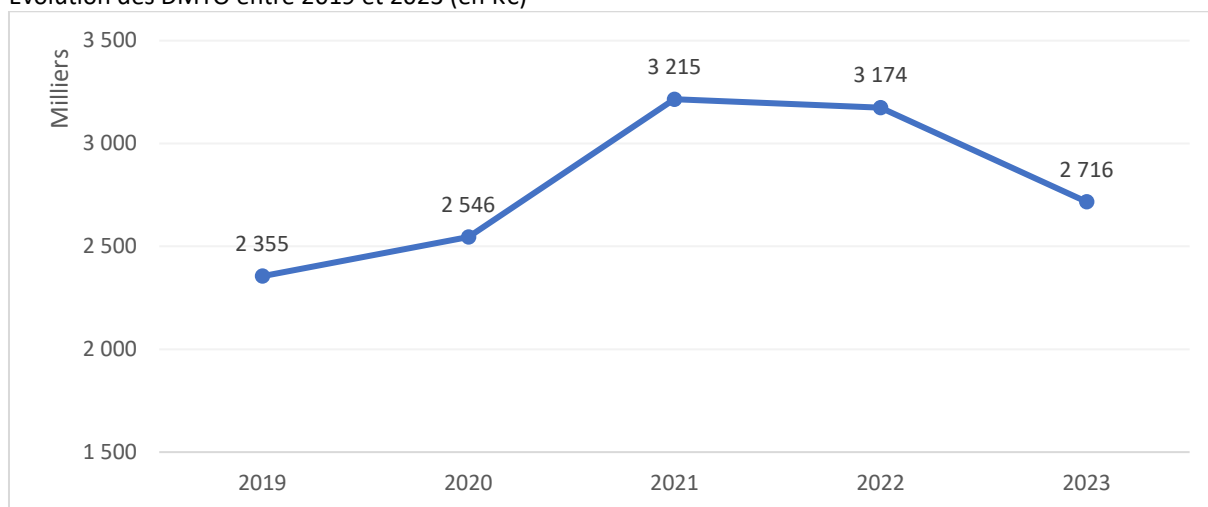
Pour rappel, en juin 2022, la Ville de Niort et la Communauté d'agglomération (CAN) ont modifié la modalité de remboursement par la Ville des frais de fonctionnement des services communs portés par la CAN. Ainsi, le remboursement n'est plus une dépense (charges à caractère général) mais une moindre recette (ponction sur l'attribution de compensation perçue par la Ville et versée par la CAN).

Pour 2023, l'attribution de compensation est en baisse de - 933, 43 K€ par rapport à 2022. Cela tient compte de :

- La création de nouveaux services (Direction de la transformation publique et secrétariat de la Direction générale) intégrés au service commun de la Direction générale ;
- D'une montée en charge des services communs existants ;
- De la régularisation de 130 K€ des frais réels des services communs de l'année 2022.

- Des droits de mutation à titre onéreux en forte diminution – 457,9 K€ (- 14,43 %) par rapport à 2022

Evolution des DMTO entre 2019 et 2023 (en K€)



Le produit issu des droits de mutation à titre onéreux est fluctuant et dépendant du marché immobilier de chaque territoire. Or, ce marché immobilier a subi, ces dernières années, les effets de :

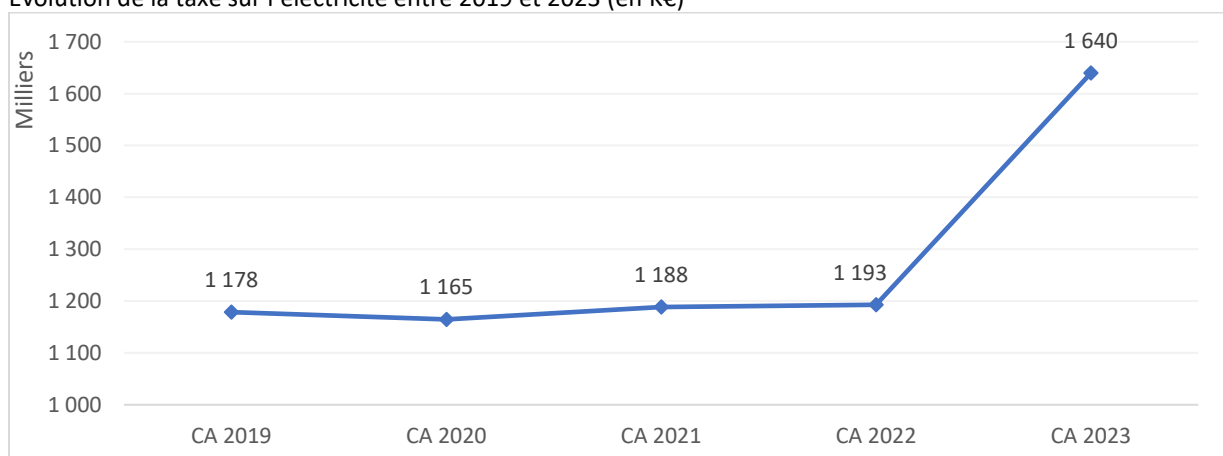
- La difficulté d'accès aux crédits (taux d'usure et augmentation rapide et forte des taux de longue durée) ;
- L'impact de l'inflation sur les produits de construction (ciment, métaux, peinture, etc.).

Ces effets sont à nuancer par le marché immobilier dynamique et attractif de Niort qui permet de limiter ces impacts par rapport à d'autres communes.

Aussi, les DMTO sont restés tendanciellement en augmentation jusqu'en 2022.

- La taxe sur l'électricité en augmentation (+ 446,57 K€ soit + 37,43%) par rapport à 2022.

Evolution de la taxe sur l'électricité entre 2019 et 2023 (en K€)



L'année 2023 a été une année exceptionnelle pour la taxe d'électricité avec une forte augmentation de + 446,57 K€ qui est liée :

- Aux modalités de traitement de cette taxe désormais transformée en une fraction de produit fiscal national (part d'accise sur l'électricité désormais perçue). Le produit perçu de 1 230 K€ est en augmentation ;
 - D'autre part, à une conservation exceptionnelle du produit issu du reliquat de l'année 2022 (410 K€) – valable uniquement en 2023.
- La disparition du produit relatif au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - la Ville de Niort est désormais uniquement contributrice.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart 2023 / 2022
Produit - reversement	782,17	797,48	828,48	404,47	0,00	-404,47
Contribution prélèvement	135,22	145,26	150,20	138,98	212,91	73,92
Montant net annuel FPIC	646,95	652,22	678,28	265,49	-212,91	-478,39

Le FPIC a été pendant longtemps un produit important pour la Ville de Niort.

La sortie de l'éligibilité de l'ensemble intercommunal du Niortais (qui a bénéficié en 2022 de la garantie de sortie équivalente à 50 % du montant perçu en 2021) ne permet plus à la Ville d'obtenir cette recette. A l'inverse, elle doit contribuer de plus en plus à ce fond péréqué. D'où une perte nette de 213 K€ en 2023.

- Les droits de place en augmentation de + 36,3 K€ (soit + 11,72 %)

Les droits de place concernent les occupations du domaine public par les commerces sédentaires et non sédentaires.

La hausse constatée est liée au vote de l'augmentation de + 5 % des tarifs municipaux concernant les redevances de terrasse et droits de place du marché.

- Les autres taxes en baisse de - 19 K€ (soit -22 %)

Les autres taxes concernent essentiellement la taxe sur les pylônes électriques qui bénéficie chaque année d'une revalorisation légale.

En 2022, la Ville a été créditée de divers reversements de fiscalité dont des dégrèvements de taxe foncière pour un montant global de 22,41 K€. Ces reversements étaient exceptionnels ; ce qui explique la diminution de CA à CA du produit des autres taxes.

b) Dotations subventions et participations de 13 633,6 K€ en légère baisse (- 3,59 %)

En K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
Dotations subventions et participations	14 141,1	13 828,2	13 633,6	-507,5	-3,59%	-194,6	-1,41%
DGF Dotation forfaitaire	7 672,6	7 653,4	7 653,4	-19,2	-0,25%	0,0	0,00%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	1 307,8	1 360,8	1 360,8	53,0	4,05%	0,0	0,00%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	725,9	774,9	774,9	49,1	6,76%	0,0	0,00%
Compensation Etat - exonération taxes foncières	1 403,9	1 503,7	1 513,4	109,5	7,80%	9,8	0,65%
Dotations/remboursement des missions transférées par l'Etat	1 143,6	1 099,4	1 193,9	50,3	4,39%	94,5	8,60%
Participation des collectivités locales et organismes partenaires	1 788,1	1 336,1	1 055,2	-732,8	-40,99%	-280,9	-21,02%
Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	99,3	100,0	82,0	-17,3	-17,41%	-18,0	-18,01%

- La dotation globale de fonctionnement à hauteur de 9 789,09 K€ relativement stable avec + 82,9 K€ (soit + 0,85 %)

La dotation globale de fonctionnement se décompose de la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité urbaine.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Dotation forfaitaire	7 818,69	7 699,80	7 673,02	7 672,56	7 653,37	-19,19	-0,25%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	1 130,19	1 194,86	1 253,06	1 307,76	1 360,78	53,02	4,05%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	725,41	702,74	671,98	725,89	774,94	49,05	6,76%
Total Dotation générale de fonctionnement	9 674,29	9 597,40	9 598,05	9 706,21	9 789,09	82,88	0,85%

Elle est tendanciellement en hausse sur les 5 dernières années mais elle varie en fonction de plusieurs facteurs :

- L'évolution de la population.
La baisse constatée de la dotation forfaitaire est due à l'évolution de la population entre 2022 et 2023.
- Le maintien des enveloppes de dotation par l'Etat
Les enveloppes de la dotation globale de fonctionnement sont déterminées par la loi de finances. La répartition entre chaque collectivité bénéficiaire dépend donc de ce volume global alloué.
- L'effet de péréquation sur les enveloppes nationales
L'augmentation des montants de dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation tient au fait des montants alloués en loi de finances plus importants qu'en 2022 et à un nombre de communes éligibles moins importants.

➤ La compensation d'exonération de taxes foncières en hausse de 109,5 K€ (soit + 7,80 %)

En K€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2 243,42	1 383,49	1 493,14	109,65	7,93%
<i>dont compensations 50% établissements industriels</i>	<i>1 046,33</i>	<i>1 122,39</i>	<i>1 213,57</i>	<i>91,18</i>	<i>8,12%</i>
<i>dont autres</i>	<i>1 197,09</i>	<i>261,10</i>	<i>279,57</i>	<i>18,47</i>	<i>7,07%</i>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	20,41	20,43	20,31	-0,12	-0,61%
Total compensations d'exonérations TF	2 263,83	1 403,92	1 513,45	109,53	7,80%

L'application du coefficient de 7,1 % sur les bases de certains produits, notamment les établissements industriels, explique la hausse de la compensation d'exonération de taxe foncière.

➤ Les autres dotations et participations (2 331,07 K€) sont en diminution de - 699,9 K€ (soit - 23,09 %).

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Dotations/remboursement des missions transférées par l'Etat	253,5	238,9	287,4	318,8	358,1	39,26	12,31%
Participation des collectivités locales et organismes partenaires	1 983,1	1 940,5	2 305,6	2 612,8	1 891,0	-721,84	-27,63%
Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	77,56	56,47	55,59	99,28	81,99	-17,28	-17,41%
Total autres participations	2 314,15	2 235,84	2 648,62	3 030,94	2 331,07	-699,87	-23,09%

Les dotations générales décentralisées sont maintenues au même niveau depuis leur 1^{ère} attribution aux collectivités puisqu'elles correspondent à un transfert de charges par l'Etat. Par exemple, celle pour le service hygiène et sécurité n'a pas évolué depuis 2014.

Les autres dotations peuvent varier selon les enveloppes accordées annuellement par la loi de finances. Ainsi la dotation pour les titres sécurisés a été augmentée en 2023 passant de 75 K€ en 2022 à 104,5 K€ en 2023.

La participation des collectivités locales et des organismes partenaires est en diminution de - 721 K€ (- 28 %). Cette baisse s'explique par une diminution des subventions :

- Du Département (- 47 K€) pour l'utilisation des équipements sportifs niortais pour les collèges. Cela s'explique par le fait que le Département a deux années de retard pour le versement de sa participation. Il est à noter que la Région a un retard de trois années concernant cette utilisation pour lycées (soit près de 100 K€ non alloués).
- D'autres organismes (- 669 K€). Cela concerne principalement la participation financière de la Caisse d'allocation familiale (CAF) dans le cadre des animations jeunesse et périscolaires (- 564 K€). Une évolution des mécanismes de financement lié au contrat enfance jeunesse (remplacé par le « Bonus territoire », volet financier de la convention territoriale globale signée avec la CAF) a entraîné une baisse des recettes perçues. Ces dernières étaient auparavant reversées par la Ville au CCAS et aux actions socio-culturelles associatives. Le CCAS perçoit directement cette recette (sauf sur le volet « chargés de coopération »). Aussi, la Ville ne reverse plus la grande majorité de ce montant. Ce mécanisme est neutre pour la Ville car des baisses ont eu lieu également en dépenses (chapitre 65 – voir infra).

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) attribué dans le cadre de la section de fonctionnement concerne les travaux d'entretien courant sur les bâtiments publics et sur les réseaux de voirie (hors travaux en régie). Il est calculé sur les travaux de l'année N-1. Il reste globalement sur la même trajectoire même s'il a légèrement diminué en 2023.

c) Les produits des services, du domaine et ventes diverses en augmentation (+ 10,93 %)

En K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
Produits des services et du domaine	5 780,6	6 045,8	6 412,5	631,9	10,93%	366,7	6,07%
Produits du domaine	1 528,0	1 617,8	1 762,8	234,8	15,36%	145,0	8,96%
Redevance de stationnement	702,1	790,0	792,0	89,9	12,80%	2,0	0,25%
Forfait post-stationnement	281,5	320,0	348,8	67,4	23,94%	28,8	9,01%
Redevances d'occupation du domaine public communal	225,9	152,7	153,2	-72,6	-32,16%	0,5	0,32%
Concessions dans les cimetières	143,7	105,0	131,1	-12,5	-8,73%	26,1	24,87%
Autres produits	174,9	250,1	337,6	162,7	93,00%	87,6	35,02%
Produits des services et locations	2 801,5	2 840,4	3 061,1	259,7	9,27%	220,8	7,77%
Centre de loisirs et activités périscolaires	212,2	215,3	238,0	25,8	12,16%	22,6	10,51%

Restauration scolaire et périscolaire	2 169,9	2 281,0	2 395,9	226,0	10,41%	114,9	5,04%
Redevances et droits des services sportifs	32,8	31,1	41,3	8,5	25,86%	10,2	32,67%
Autres prestations de services	330,9	267,9	326,9	-3,9	-1,19%	59,0	22,03%
Locations diverses	55,7	45,0	59,1	3,4	6,04%	14,1	31,30%
Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS...)	1 417,0	1 577,7	1 568,5	151,5	10,69%	-9,1	-0,58%
Autres produits des services et du domaine	34,2	10,0	20,1	-14,1	-41,11%	10,1	101,32%

➤ Les produits du domaine sont en hausse de 234,8 K€ (soit + 15,36 %).

- Le stationnement sur voirie

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Redevance de stationnement	851,4	582,2	801,9	702,1	792,0	89,86	12,80%
Forfait post-stationnement	307,9	259,5	316,7	281,5	348,8	67,38	23,94%
Stationnement sur voirie	1 159,26	841,72	1 118,57	983,56	1 140,79	157,23	15,99%

Relativement fluctuantes ces dernières années, les recettes issues du stationnement sur voirie (1 140,79 K€) sont en augmentation de 157,23 K€ (+ 16 %). Cela concerne, à la fois, les redevances de stationnement (+ 89,86 K€ / 12,80 %) et les forfaits post-stationnement (FPS) (+ 67,38 K€ / + 23,94 %). Une réorganisation des circuits de passage des Agents de surveillance de la voie publique (ASVP) a conduit à une augmentation des FPS.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en k€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Droits de stationnement et de location sur la voie publique	81,8	19,2	2,1	2,1	159,0	156,87	7392,05%
Redevances d'occupation du domaine public communal	196,7	236,9	239,3	225,9	153,2	-72,64	-32,16%
Total occupation domaine public et voie publique	278,50	256,14	241,49	227,99	312,22	84,24	36,95%

En cours d'exercice 2023, une régularisation comptable est intervenue : les recettes de droits de voirie ont été comptabilisées sur les droits de stationnement qui sont de fait en hausse par rapport à 2022 (+ 156,87 K€). Au cours du 1^{er} semestre, elles ont été comptabilisées sur les redevances d'occupation du domaine public communal qui sont donc en diminution de - 72,64 K€. Cette baisse s'explique également par l'amélioration du traitement de facturation des dépôts sauvages. Cette recette est donc en légère diminution de (- 4,76 K€ / - 34 %).

Ces deux recettes cumulées (312,22 K€) sont en hausse de 84,24 K€.

- Les concessions des cimetières

Les recettes des concessions des cimetières s'élèvent à 131,11 K€, en diminution de - 8,73 %. En 2023, 206 renouvellements de concessions ont été comptabilisés contre 271 en 2022.

- Les autres produits

Les autres produits (337,6 K€) sont en nette hausse de 162,7 K€ principalement en raison d'un rattrapage sur les recettes de redevances d'atterrissages de 2021 et 2022 qui n'avaient pas été comptabilisées sur les exercices précédents.

➤ Les produits des services et location sont en hausse de 259,7 K€ (soit + 9,27 %).

- Les centres de loisirs et activités périscolaires

<i>en K€</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Centre de loisirs et activités périscolaires	226,0	162,9	184,6	212,2	238,0	25,79	12,16%
Restauration scolaire et périscolaire	2 215,5	1 537,8	2 129,1	2 169,9	2 395,9	225,98	10,41%
Total	2 441,50	1 700,79	2 313,64	2 382,07	2 633,84	251,77	10,57%

Les produits des centres de loisirs et activités périscolaires (2 633,8 K€) sont globalement en hausse (+ 251,77 K€ / + 10,57 %) en raison de l'augmentation du produit lié à la restauration scolaire (+ 225,98 K€ / + 10,41 %). Cela s'explique par la hausse annuelle des tarifs conjuguée à l'augmentation des effectifs des élèves demi-pensionnaires.

Les activités périscolaires/centre de loisirs et séjours été affichent une hausse (+ 25,79 K€ / + 12,16 %) au regard d'un volume d'accueil plus important.

- Les redevances et droits des services sportifs

Les redevances et droits des services sportifs sont en nette augmentation (+ 25,86 %). Cette recette liée à l'utilisation des équipements sportifs (stades, salles de sport, etc.) par des clubs et d'autres organismes divers. On y retrouve également les recettes de l'ANIOS et de Niort Plage.

- Les autres prestations

Les autres prestations de services (dont les locations de salles) sont de 326,9 K€, en légère baisse de - 1,19 %.

- Les locations diverses

Les recettes de locations correspondent à l'utilisation des chalets. Avec un montant de 59,1 K€ pour l'exercice 2023, elles sont en augmentation de 6,04 %.

- Les remboursements de frais

En 2023, la Ville de Niort a pris en charge des frais qui lui sont remboursés par la CAN pour 707 K€, le CCAS pour 323 K€ et les budgets annexes pour 54 K€.

Au titre de la mise à disposition de personnel, la Ville a perçu un remboursement du CASC à hauteur de 156 K€ et de la CAN à hauteur de 63 K€.

Les autres redevables (locataires) ont également remboursé des frais à la Ville pour 266 K€.

d) Les autres produits en légère baisse (-1,16 %)

En K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
Autres produits	2 368,2	1 398,9	2 340,8	-27,4	-1,16%	941,9	67,33%
Atténuations de charges (Remb. dépenses de personnels...)	125,1	67,1	63,4	-61,6	-49,29%	-3,7	-5,50%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles, revenus concessionnaires et fermiers...)	819,0	835,0	921,8	102,8	12,55%	86,9	10,40%
Produits financiers	4,0	8,5	8,5	4,5	111,44%	0,0	0,00%
Produits exceptionnels (Remb. assurances, autres remboursements...)	550,6	381,3	528,6	-22,0	-3,99%	147,3	38,64%
Cessions d'immobilisation	855,8	0,0	709,5	-146,4	-17,10%	709,5	/
Reprise sur provisions	13,7	107,1	109,0	95,3	697,10%	1,9	1,79%

- Des atténuations de charge (63,4 K€) sont en diminution (- 61,6 K€ / - 49,29 %)

Ces atténuations de charges correspondent à des remboursements sur rémunération du personnel (22,8 K€) ainsi qu'à des remboursements sur charges de sécurité sociale et charges sociales (40,6 K€). Ces produits varient chaque année en fonction des diverses situations personnelles des agents pouvant être concernés.

- Des autres produits de gestion courante (921,8 K€) en augmentation (+ 102,8 K€ / + 12,55 %)

Ces autres produits de gestion courante sont principalement constitués par les revenus des immeubles et terrains (760,2 K€) en augmentation de 13 % cette année. Les redevances perçues par les fermiers et concessionnaires (121,3 K€) sont en légère augmentation (+ 4,9 K€ / + 4 %).

- Des produits financiers (8,5 K€) en forte augmentation (+ 4,5 K€ / + 111,44 %)

Les produits financiers concernent le versement des intérêts 2023 de parts sociales détenues par la Ville auprès d'établissements financiers.

- Des produits exceptionnels (528,6 K€) en diminution (- 22 K€ / - 3,99 %)

Ces produits en 2023 sont principalement constitués notamment des apurements d'avoirs (154 K€), des remboursements d'assurance (95 K€), du versement d'une prime de certificat d'économie d'énergie (47 K€), de la vente aux enchères de divers véhicules municipaux (48,5 K€), d'infractions à l'occupation du domaine public (30 K€), du produit de pénalités pour retard de travaux (15,73 K€).

- Le produit des cessions d'immobilisation à hauteur de 709,5 K€ en baisse (-146,5 K€ / -17,10%)

Le tableau récapitulatif et exhaustif des cessions de l'année 2023 fait l'objet d'une délibération spécifique présentée au conseil municipal.

Il convient de noter plus particulièrement les cessions suivantes :

- Parcelle HI0128 Rue de Bellevue pour 346,2 K€
- Immeuble 67 Rue des Équarts pour 150,5 K€
- Parcelle HI044 rue de la Vallée Guyot pour 63,7 K€

- Les reprises sur provisions à hauteur de 109 K€

Une créance devient douteuse dès lors que son non-recouvrement dépasse les deux années. Il est obligatoire de constater une provision passé ce délai. A partir du moment où elle est admise en non-valeur, il convient de procéder à une reprise. En 2023, le montant des reprises de provision est de 109 K€ en 2023 contre 13,7 K€ en 2022. Cet écart s'explique par la reprise de la provision constituée dans le cadre du titre non recouvré émis à l'encontre d'une société en liquidation judiciaire.

2. Des dépenses réelles de fonctionnement contenues malgré un contexte économique inflationniste (+ 7,17 % de CA à CA)

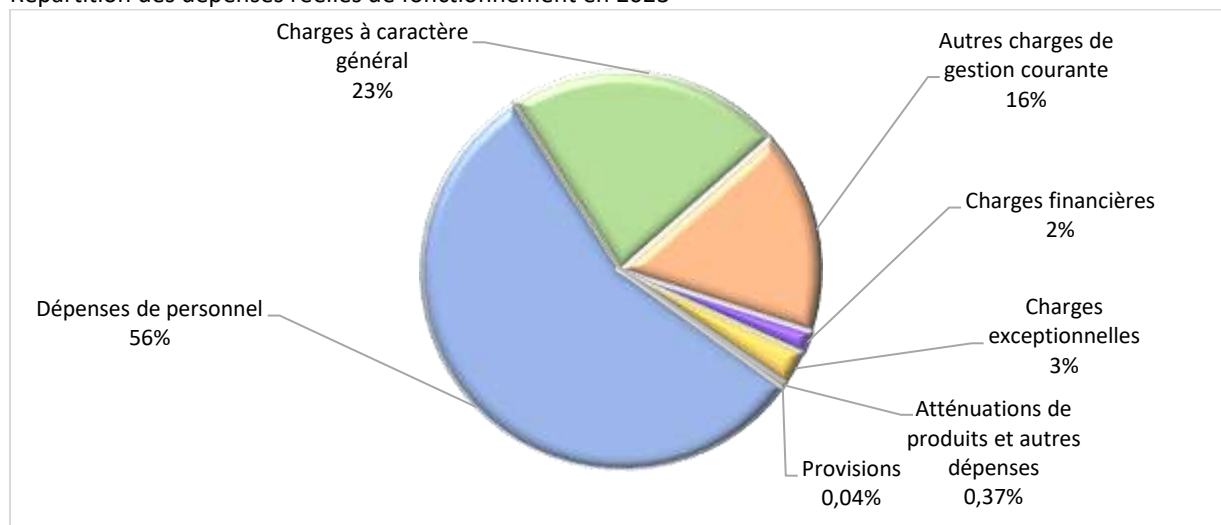
en K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	73 518,0	80 787,6	78 789,8	5 271,8	7,17%	-1 997,8	-2,47%
Dépenses de personnel	44 086,7	45 352,5	44 094,6	7,9	0,02%	-1 257,9	-2,77%
Charges à caractère général	12 757,8	18 182,9	17 733,9	4 976,1	39,00%	-449,0	-2,47%
Autres charges de gestion courante	13 214,4	13 151,1	12 975,0	-239,4	-1,81%	-176,1	-1,34%
Charges financières	1 243,5	1 521,0	1 455,2	211,7	17,02%	-65,8	-4,33%
Charges exceptionnelles	1 798,5	2 247,1	2 201,9	403,3	22,43%	-45,3	-2,01%
Atténuations de produits et autres dépenses	229,9	296,4	294,3	64,3	27,98%	-2,2	-0,73%
Provisions	187,1	36,5	35,0	-152,2	-81,31%	-1,5	-4,19%

Le volume global des dépenses de fonctionnement affiche une augmentation de + 7,17 % par rapport à 2022 (+ 5 271,8 K€) pour atteindre un taux de réalisation de 97,53 %. Il est à nuancer par un niveau de rattachement s'élevant à 3,612 K€ contre 1,784 K€ en 2022.

La progression des dépenses de fonctionnement, particulièrement des charges à caractère général, s'inscrit dans un contexte inflationniste impactant le coût des matières premières, de l'alimentation et de l'énergie.

Le montant des dépenses de personnel se maintient au niveau de 2022 et représente 55,97 % des dépenses globales de fonctionnement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2023



a) Des dépenses de personnel constantes.

En K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
Dépenses de personnel	44 086,7	45 352,5	44 094,6	7,9	0,02%	-1 257,9	-2,77%
Rémunération	32 858,2	33 594,7	32 616,4	-241,9	-0,74%	-978,3	-2,91%
<i>Personnels titulaires</i>	27 526,0	28 712,8	27 219,2	-306,8	-1,11%	-1 493,6	-5,20%
<i>Personnels non titulaires</i>	1 782,7	1 760,0	2 045,8	263,1	14,76%	285,8	16,24%
<i>Apprentis et emplois d'avenir</i>	63,7	100,0	65,4	1,7	2,67%	-34,6	-34,64%
<i>Autres personnels extérieurs</i>	3 485,8	3 021,9	3 286,0	-199,8	-5,73%	264,1	8,74%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 565,2	11 025,6	10 616,6	51,4	0,49%	-409,0	-3,71%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	549,9	595,0	603,6	53,6	9,75%	8,6	1,44%
Autres charges sociales	113,3	137,2	258,1	144,8	127,75%	120,9	88,11%

Les dépenses de personnel sont constantes de CA à CA (+ 7,9 K€). Les hausses subies par la collectivité ont été compensées par des baisses issues de mesures de maîtrise de la collectivité.

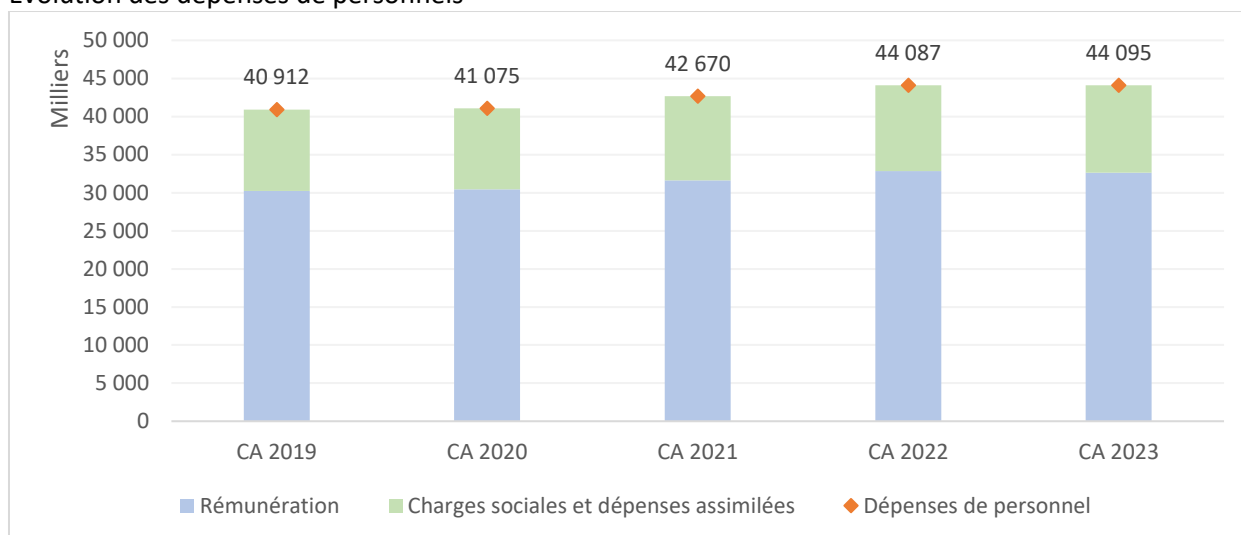
Des mesures gouvernementales ont impacté la masse salariale de la Ville pour 2023 :

- La revalorisation du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 (en année pleine) ;
- La revalorisation du point d'indice de 1,5 % de juillet 2023 ;
- La revalorisation des premiers échelons de la catégorie B et C de + 9 points en juillet 2023 ;
- La reconduction de la garantie du pouvoir d'achat (GIPA) ;
- La revalorisation participation employeur transports en commun (passant de 50% à 75%) ;
- La hausse du SMIC en janvier et mai 2023.

D'autres dépenses ont été réalisées par la collectivité concernant :

- Les avancements de grade et de promotion interne ;
- Le versement de 126 K€ dans le cadre du capital décès (autres charges sociales).

Evolution des dépenses de personnels



b) Des charges à caractère général en forte progression (+ 39 %)

En K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
Charges à caractère général	12 757,8	18 182,9	17 733,9	4 976,1	39,00%	-449,0	-2,47%
Achats énergie et eau	1 888,3	6 409,2	6 324,4	4 436,1	234,92%	-84,9	-1,32%
Energie hors électricité (Chauffage, Combustibles, Carburant)	511,7	676,6	582,3	70,6	13,80%	-94,3	-13,94%
Electricité	1 242,7	5 259,6	5 268,5	4 025,8	323,95%	8,9	0,17%
Eau et assainissement	133,9	473,0	473,6	339,7	253,64%	0,6	0,13%
Achats d'approvisionnement et marchandises	3 440,6	3 780,3	3 781,6	341,0	9,91%	1,3	0,03%
Alimentation	1 423,9	1 603,7	1 600,4	176,5	12,40%	-3,2	-0,20%
Fournitures d'entretien	147,7	180,5	193,7	46,0	31,12%	13,2	7,31%

Fourniture de petit équipement	433,2	534,3	496,4	63,2	14,60%	-37,8	-7,08%
Fourniture de voirie	315,4	310,6	309,5	-5,9	-1,87%	-1,1	-0,35%
Vêtements de travail	117,5	141,0	142,2	24,7	21,04%	1,3	0,89%
Autres fournitures et marchandises diverses (petit équipement, fournitures administratives, fournitures scolaires...)	1 002,9	1 010,3	1 039,3	36,4	3,63%	29,0	2,87%
Charges externes et prestations extérieures	7 062,0	7 615,9	7 238,9	176,9	2,50%	-377,0	-4,95%
Contrats de prestations de services	2 176,1	2 491,5	2 209,8	33,7	1,55%	-281,7	-11,31%
Entretien et réparation terrains	1 142,2	1 054,2	1 045,6	-96,6	-8,46%	-8,6	-0,82%
Maintenance	753,1	718,3	702,5	-50,6	-6,72%	-15,9	-2,21%
Bâtiments	338,7	367,3	436,7	98,0	28,94%	69,4	18,90%
Entretien et réparation voies et réseaux	331,9	364,3	357,3	25,3	7,63%	-7,0	-1,93%
Primes d'assurances	219,6	242,1	233,4	13,8	6,27%	-8,7	-3,58%
Locations et charges de copropriété	509,9	428,2	425,2	-84,7	-16,61%	-2,9	-0,69%
Versements à des organisations de formation	169,6	258,2	236,9	67,3	39,69%	-21,3	-8,26%
Transports collectifs	127,9	156,7	150,1	22,2	17,32%	-6,6	-4,19%
Publications	140,0	121,0	125,7	-14,3	-10,25%	4,7	3,85%
Frais de nettoyage des locaux	200,5	199,6	173,7	-26,8	-13,37%	-25,9	-12,96%
Frais d'affranchissement	111,3	116,9	109,2	-2,1	-1,91%	-7,7	-6,59%
Au Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement (CAN)	0,2	70,0	78,0	77,8	NS	8,0	11,45%
Autres charges externes et services extérieurs	840,9	1 027,7	954,9	114,0	13,56%	-72,8	-7,08%
Impôts, taxes et versements assimilés	366,9	377,4	389,1	22,2	6,04%	11,6	3,08%
Taxes foncières	349,5	328,0	349,0	-0,5	-0,15%	21,0	6,40%
Autres impôts, taxes et versements assimilés	17,4	49,4	40,1	22,7	130,44%	-9,4	-18,95%

➤ Des charges sur l'énergie et l'eau (6 324,4 K€) en nette hausse (+ 234,92 %)

- L'énergie et l'électricité (+ 233,50 %)

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en k€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Chauffage, Combustibles, Carburant	430,93	432,55	365,82	511,67	582,30	70,63	13,80%
Electricité / gaz	2 391,75	2 404,71	2 202,16	1 242,70	5 268,48	4 025,78	323,95%
Total	2 822,68	2 837,26	2 567,98	1 754,38	5 850,78	4 096,41	233,50%

En 2022, la Ville a modifié ses procédures en veillant à limiter le volume de rattachements en matière d'énergie aux dépenses parfaitement connues (9 mois de facturation/12). Les marchés d'électricité et de gaz s'achevant fin 2023, il a été nécessaire de rattacher l'ensemble des dépenses concernées. Par conséquent, le CA 2023 comprend 15 mois d'exécution (3 mois en 2022 et 2023 en année pleine) avec un niveau d'exécution exceptionnellement haut à 5 268,5 K€. Entre 2022 et 2023, le prix du gaz a été multiplié par 2,8. Malgré les augmentations successives du prix de l'électricité (hausse de 150 % entre 2021 et 2022 puis de 25 % entre 2022 et 2023), la Ville de Niort a été protégée de la volatilité des prix par des marchés bien négociés. Elle a pu bénéficier en 2023 de la quasi suppression des CSPE (contribution au service public de l'électricité) avec les mesures mises en place par l'Etat ; le gain est estimé entre 200 et 300 K€ pour 2023. Si la démarche de sobriété a contribué à diminuer les consommations énergétiques, et à en atténuer le coût, l'effet prix a conservé un impact prépondérant et les dépenses énergétiques ont subi une forte hausse.

- L'eau et l'assainissement à hauteur de 473,6 K€ (+ 253,64 %)

Comme pour les énergies, la Ville a fait le choix de limiter ses rattachements 2022 aux dépenses parfaitement connues. Afin de conserver une uniformisation des procédures, les dépenses d'eau et assainissement ont également été rattachées. Par conséquent, l'année 2023 comprend 15 mois d'exécution.

- *Les achats d'approvisionnement et marchandises de 3 781,6 K€ en augmentation de 341 K€ (+ 9,91 %)*

- L'alimentation à hauteur de 1 600,4 K€ (+ 12,40 %)

Plus de 530 000 repas sont servis chaque année dans les cantines niortaises. Le coût des achats des produits alimentaires (1 600 K€) a augmenté de 12,4 % en 2023 en raison du contexte inflationniste et des problèmes d'approvisionnement dans les filières mais aussi de la volonté d'amélioration continue du contenu des assiettes, en lien avec la loi Egalim.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Alimentation	1 388,58	1 018,65	1 274,28	1 423,92	1 600,44	176,52	12,40%

Les marchés « alimentation » pour la restauration scolaire ont été renégociés en août 2023 avec un prix revu à la hausse compte tenu de l'inflation. Ces marchés sont dorénavant révisables tous les 3 mois avec une hausse limitée à 2 % maximum.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la Loi Egalim impose à toute restauration collective de servir dans les repas plus de 50 % de produits issus de filières durables et de qualité dont 20 % en bio, engendrant des coûts supplémentaires.

- Les fournitures, vêtements de travail et marchandises à hauteur de 2 181,1 K€ (+ 8,15 %)

Les fournitures, vêtements de travail et marchandises diverses se maintiennent au niveau de 2022.

- Les charges externes et prestations extérieures en augmentation (+ 2,5 %)
 - Les contrats de prestation de services à hauteur de 2 209,82 K€ (+ 1,55 %)

Les contrats de prestation de services ont augmenté de 33,75 K€ (+ 1,55 %) par rapport à 2022. Ils restent néanmoins dans la moyenne des dernières années.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Contrats de prestations de services	2 184,46	1 886,62	2 235,89	2 176,08	2 209,82	33,75	1,55%

La Ville reste impactée par les coûts en hausse de certains marchés, liés à la révision des prix.

- Les autres charges externes et prestations extérieures à hauteur de 5 029,1 K€ (+ 2,9 %)

La hausse de ces charges est liée principalement à :

- l'entretien et la réparation des bâtiments communaux (+ 28,94 %),
- un effort porté sur la formation des agents (+ 39,69 %),
- l'augmentation du coût des transports collectifs (+ 17,32 %) en raison de la répercussion de la hausse des prix des carburants.
- un traitement des déchets sur la voie publique avec une hausse constatée (+ 74 %), avec notamment un rattrapage du retard de facturations par la CAN de l'année 2022.

Une baisse est observée concernant la maintenance (-50,6 K€), l'entretien et la réparation des terrains (- 8,46 %), la location et charges de copropriété (- 16,61 %) avec la libération des salles de Du Guesclin et les frais de nettoyage des locaux (- 13,37 %).

- Des impôts et taxes foncières à hauteur de 389,1 K€ en hausse (+ 6,04 %)

Les autres taxes comprennent le versement de la taxe foncière qui se maintient au niveau de 2022, de la taxe d'habitation sur les logements vacants qui progresse (+ 18,6 K€ soit + 126 %) et des taxes et impôts sur les véhicules en diminution de - 1,5 K€.

Les contributions directes acquittées par la collectivité varient en fonction des acquisitions et cessions effectuées ainsi que leur destination (domaine public ou privé).

c) Les autres charges de gestion courante en diminution de - 1,81 %

En K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
Autres charges de gestion courante	13 214,4	13 151,1	12 975,0	-239,4	-1,81%	-176,1	-1,34%
Subventions aux personnes de droit privé (y compris Bonus territoire - ex-CEJ)	5 021,5	5 032,4	4 886,8	-134,6	-2,68%	-145,5	-2,89%
Subvention au CCAS	5 050,0	5 250,0	5 250,0	200,0	3,96%	0,0	0,00%

Subvention au CCAS - Bonus territoire (ex-CEJ)	692,3	254,8	236,3	-456,0	-65,87%	-18,5	-7,26%
Subvention au budget annexe Parc exposition de Noron	710,0	803,3	803,3	93,3	13,15%	0,0	0,00%
Contributions obligatoires aux écoles privées	880,5	929,3	929,8	49,4	5,60%	0,5	0,06%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	674,1	684,8	689,8	15,7	2,33%	5,0	0,73%
Autres (créances éteintes, admissions en non-valeur...)	186,1	196,5	178,9	-7,2	-3,87%	-17,6	-8,97%

- Les subventions aux personnes de droit privé de 4 886,8 K€ en diminution (- 2,68 %)

Ce tassement tient compte du changement des mécanismes de financement liés au contrat enfance jeunesse (CEJ) remplacé par le Bonus Territoire qui ont un impact sur les subventions versées aux centres socio-culturels.

En 2023, les principales subventions versées réparties comme suit :

- 1 955,3 K€ versés en faveur de la jeunesse et vie associative, dont 1 427,5 K€ pour les centres socio-culturels,
- 2 005 K€ versés en faveur des associations culturelles, dont 362,53 K€ pour le CAMJI et 1 058 K€ pour le Moulin du Roc,
- 577 K€ ont bénéficié aux associations sportives.

En novembre 2023, la Ville de Niort et le RIA ont revu la convention financière pour intégrer les dépenses obligatoires afin d'être en conformité avec une circulaire interministérielle et apporter un soutien financier renouvelé au RIA.

La Ville a participé au fonctionnement du CASC via une subvention de 324 K€. Ce montant est fonction du nombre d'agents présents au 1^{er} janvier de chaque année ainsi que sur celui des cotisations des retraités. Le montant forfaitaire était également indexé pour moitié sur l'inflation et sur l'évolution du point d'indice.

- La subvention au CCAS

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Subvention de fonctionnement	5 050,00	5 050,00	5 050,00	5 050,00	5 250,00	200,00	3,96%
Subvention Bonus territoire (ex-CEJ)	618,09	640,28	628,55	692,27	236,27	-456,00	65,87%
Total général	5 668,09	5 690,28	5 678,55	5 742,27	5 486,27	-256,00	-4,46%

La subvention de fonctionnement du CCAS a été portée en 2023 à 5 250 K€ (+ 200 K€) fin de le soutenir financièrement compte tenu de ses dépenses supplémentaires, principalement de charges de personnel.

Le mode de versement de la subvention de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), perçue par la Ville dans le cadre du Bonus territoire (ex-Contrat Enfance Jeunesse), et reversée au CCAS est en baisse de - 456 K€ du fait du changement du dispositif de financement. Depuis 2023, la subvention reversée au CCAS ne correspond qu'à la partie des chargés de coopération. Les aides directes aux animations sont attribuées directement par la CAF au CCAS.

- La subvention versée au budget annexe Parc de Noron de 803,33 K€, en augmentation de 93,33 K€ (+ 13,15 %)

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Subvention Parc de Noron	727,61	823,00	759,00	710,00	803,33	93,33	13,15%

Par cette subvention, la Ville participe par cette subvention liée aux besoins du maintien en condition opérationnelle du site (voir partie III).

- Les contributions aux écoles privés à hauteur de 929,84, en hausse de + 5,60 %.

La Ville a une obligation de participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées (maternelles et élémentaires) sous contrat d'association avec l'Etat.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Contributions obligatoires aux écoles privées	522,07	810,11	846,74	880,49	929,84	49,35	5,60%

Elle a fortement augmenté ces dernières années avec :

- la hausse des élèves de primaire inscrits dans ces établissements ;
- l'obligation de la participation aux frais de scolarité des élèves de maternelle ;
- une augmentation du forfait au 1er janvier 2023, dans le cadre de la révision annuelle sur la base de l'indice INSEE à la consommation de décembre (de l'ordre 6 %).

Aussi, dans le cadre de la nouvelle convention triennale renégociée auprès du rectorat en 2023, la Ville a versé aux écoles privées une subvention globale de 929,84 K€ (soit + 49,84 K€ par rapport à 2022) pour 750 élèves niortais concernés.

- Les indemnités, frais de mission et de formation des élus à hauteur de 689,78 K€ (+ 2,33 %)

Les indemnités, frais de missions et de formation des élus sont légèrement à la hausse de + 15 K€ par rapport à 2022. Ces enveloppes varient notamment en fonction de la composition du Conseil municipal et de l'impact du point d'indice de la fonction publique.

- Les autres charges de gestion courante évaluées à 178,9 K€ en diminution de - 3,87 %

Parmi ces charges, se trouvent les admissions en non-valeur et les créances éteintes qui sont des dépenses liées à l'irrecouvrabilité des recettes. Ces dépenses varient chaque année en fonction des impossibilités du Comptable public à poursuivre leur recouvrement.

Ce qui explique que le montant, pour l'année 2023, de 121,90 K€ soit en baisse de – 8,01 K€ par rapport à 2022.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
En K€							
Créances admises en non-valeur	150,19	18,87	5,38	49,47	98,62	49,15	99,35%
Créances éteintes	57,98	27,40	46,04	80,44	23,27	-57,16	0,00%
Total général	208,17	46,26	51,42	129,91	121,90	-8,01	-6,17%

Un programme d'apurement des plus anciennes recettes (de plus de 10 ans) a été acté avec le Comptable public afin qu'il porte ses efforts sur le recouvrement des créances récentes ; ce qui a représenté un montant global de 57,73 K€ en 2023 (portant sur les années 2001 à 2010).

d) Des charges financières en hausse de 211,7 K€ (+ 17,02 %)

	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
En K€							
Charges financières	1 243,5	1 521,0	1 455,2	211,7	17,02%	-65,8	-4,33%
Intérêts emprunts réglés à échéance et intérêts emprunts transférés à la CAN	1 228,6	1 486,0	1 459,1	230,4	18,76%	-26,9	-1,81%
Intérêts / Rattachement des ICNE	14,8	30,0	-23,8	-38,6	-260,35%	-53,8	-179,32%
Autres charges financières	0,0	5,0	19,9	19,9	/	14,9	297,75%

Les remboursements des intérêts des emprunts ont augmenté de 230,4 K€ par rapport à 2022 (+ 18,76 %). Comme toutes les collectivités, la Ville de Niort a donc subi la hausse des taux d'intérêts depuis 2022. Le Livret A est passé à 3 % en février 2023 avec un impact d'environ 57 K€ sur les charges financières et les taux variables Euribor, €STR tournaient autour de 3,90 % en 2023. Les index à taux fixe sont passés à un peu plus de 4 %.

Concernant les autres charges, la hausse de 19,9 K€ s'explique notamment par le remboursement anticipé de 2 emprunts fin 2023 avec un montant global des indemnités de remboursement anticipé de 20,89 K€ (voir partie IV sur la dette).

e) Des charges exceptionnelles en augmentation de 403,1 K€ (+ 22,43 %)

	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
En K€							
Charges exceptionnelles	1 798,5	2 247,1	2 201,9	403,3	22,43%	-45,3	-2,01%
Subvention au budget annexe Stationnement	870,0	1 202,1	1 202,1	332,1	38,17%	0,0	0,00%

Contrat de gestion et exploitation Acclameur	752,9	753,0	752,9	0,0	0,00%	-0,1	-0,02%
Autres (annulation de titres, charges exceptionnelles...)	175,7	292,1	246,9	71,3	40,56%	-45,1	-15,45%

- La subvention versée au budget annexe Stationnement à hauteur 1 202,09 K€ (+ 38,17 %)

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)
Subvention BA Stationnement	781,27	1 042,50	1 000,00	870,00	1 202,09	332,09	38,17%

La subvention d'équilibre versée à ce budget annexe est en hausse de 332,09 K€ par rapport à 2022 (voir partie III).

- Le contrat de gestion exploitation Acclameur

Dans le cadre de la délégation de service public de l'Acclameur, les compensations versées à la So Space par la Ville de Niort s'élèvent à la somme de 752,9 K€, à l'identique de 2022.

- Les autres charges exceptionnelles (+ 40,56 %)

Ces dépenses pour un montant de 246,9 K€ correspondent aux dépenses d'intérêts moratoires et pénalités sur marchés, secours et dots, titres annulés sur exercices antérieurs et autres charges exceptionnelles.

f) Des atténuations de produits et autres dépenses en hausse de 64,3 K€ (+ 27,98 %)

En K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
Atténuations de produits	229,9	296,4	294,3	64,3	27,98%	-2,2	-0,73%
Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	1,8	3,0	2,6	0,9	48,03%	-0,4	-12,37%
Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	85,6	70,2	70,2	-15,4	-18,00%	0,0	0,00%
Dégrèvements de taxe sur les friches commerciales	3,2	8,0	8,5	5,2	160,87%	0,5	5,85%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	139,0	212,9	212,9	73,9	53,19%	0,0	0,00%
Autres	0,3	2,3	0,0	-0,2	-88,89%	-2,3	-98,70%

- La contribution au FPIC en hausse de 73,9 K€ (+ 53,19 %)

La Ville de Niort ne bénéficie plus du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Néanmoins, elle y est de plus en plus contributrice (+ 73,9 K€ / + 53,19 %) ainsi que l'ensemble intercommunal.

- Les dégrèvements de taxe sur les friches commerciales à hauteur de 8,5 K€ en hausse de + 160,87 %

Les dégrèvements de taxe sur les friches commerciales sont en augmentation de + 5,2 K€ car ils font suite à des réclamations des propriétaires prises en compte positivement par les services fiscaux de la DDFIP.

- Les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (70,2 K€) en baisse de - 15,4 K€ (- 18 %)

Les réclamations de contribuables à la taxe d'habitation sur les logements vacants étant moins nombreuses en 2023. Les dégrèvements accordés par l'administration fiscale et refacturés à la Ville ont également été moins nombreux.

g) Les provisions sont en forte diminution de - 152,2 K€ (- 81,31 %)

<i>En K€</i>	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
Dotations aux provisions	187,1	36,5	35,0	-152,2	-81,31%	-1,5	-4,19%
Provisions pour dépréciation des actifs circulants	187,1	36,5	35,0	-152,2	-81,31%	-1,5	-4,19%

Les provisions pour dépréciation des actifs circulants sont constituées de créances douteuses dont le non-recouvrement a dépassé les deux années.

L'année 2022 a été le point de départ de la mise en place de ce type de provisions avec un montant de 90,03 K€, auxquels s'ajoutent les 97,09 K€ pour le titre émis à l'encontre de l'entreprise Troubat (voir délibération n°D-2022-198 du 27 juin 2022).

Les provisions de l'année 2023 suivent le rythme annuel des créances douteuses avec un montant de 35 K€.

D. Le budget principal en section d'investissement

- Des dépenses réelles d'investissement croissantes dans la poursuite des projets structurants (+ 55,96 % de CA à CA)

En K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
TOTAL	15 093,5	33 387,5	23 540,0	8 446,5	55,96%	-9 847,4	-29,49%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	15 092,6	32 832,5	23 068,6	7 976,0	52,85%	-9 763,9	-29,74%
AP / CP	1 692,4	12 349,7	9 328,1	7 635,7	451,18%	-3 021,6	-24,47%
ADAP	792,8	775,2	633,7	-159,1	-20,07%	-141,5	-18,25%
Centre Technique Espaces Verts	9,4	44,3	9,3	-0,2	-1,72%	-35,0	-79,05%
Eglise-Notre-Dame	13,4	38,0	0,0	-13,4	-100,00%	-38,0	-100,00%
Rénovation Hôtel de Ville	214,5	1 249,9	1 091,0	876,5	NS	-158,9	-12,71%
Parc Naturel Urbain	109,9	722,6	104,2	-5,8	-5,26%	-618,5	-85,59%
Port Boinot	239,6	3 725,5	3 192,0	2 952,4	NS	-533,6	-14,32%
Renouvellement Urbain, Pontreau Colline Saint André	195,7	2 974,4	2 158,8	1 963,1	NS	-815,6	-27,42%
Secteur Hôtel de Ville	117,0	2 819,8	2 139,2	2 022,2	NS	-680,6	-24,14%
Autres dépenses d'équipement	13 400,2	20 482,8	13 740,5	340,3	2,54%	-6 742,3	-32,92%
Urbanisme et habitat	1 126,3	4 574,8	3 779,6	2 653,3	235,58%	-795,2	-17,38%
Sécurité publique et civile	192,3	241,4	220,6	28,3	14,71%	-20,7	-8,58%
Espaces publics	3 707,6	5 084,2	3 170,3	-537,3	-14,49%	-1 913,9	-37,64%
Bâtiments publics	512,9	1 095,3	625,3	112,4	21,91%	-469,9	-42,91%
Education et jeunesse	2 837,7	2 855,6	2 130,3	-707,4	-24,93%	-725,3	-25,40%
Sport	895,5	1 158,2	692,8	-202,7	-22,64%	-465,4	-40,19%
Culture	1 472,9	1 067,4	435,0	-1 037,9	-70,47%	-632,4	-59,25%
Les ressources	2 654,9	4 405,9	2 686,6	31,7	1,19%	-1 719,3	-39,02%
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,9	555,0	471,5	470,5	NS	-83,5	-15,05%
Taxe d'aménagement reversée	0,0	386,0	385,9	385,9		0,0	0,00%
Dépôts et cautionnement reçus	0,0	33,9	20,5	20,5		-13,4	-39,60%
Titres de participation	0,0	19,1	19,1	19,1		0,0	0,00%
Autres immobilisations financières	0,9	116,0	45,9	45,0		-70,1	-60,42%

La Ville de Niort poursuit un programme d'investissement conséquent dans lequel s'inscrivent des projets structurants. Sa priorité est la qualité de vie des Niortais en lien avec Niort Durable 2030 (rénovation urbaine, transition énergétique, etc.).

a) Un rythme des dépenses d'équipement accéléré à hauteur de 23 068,6 K€ (+ 7 976 K€ / + 52,85 % de CA à CA)

- Les dépenses d'équipement programmées en AP/CP en forte croissance (+ 7 635,7 K€ de CA à CA)

La répartition des dépenses d'équipement par AP/CP fait l'objet d'une délibération dédiée et détaillée. La gestion en AP/CP permet une programmation pluriannuelle des investissements.

- **L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** : 633,7 K€ (- 159,1 K€ de CA à CA)

En 2023, les travaux prévus dans le cadre du programme d'accessibilité des bâtiments publics d'accessibilité se sont poursuivis dans différents sites tels que les ascenseurs de plusieurs groupes scolaires notamment à Jules Michelet et la cafétéria du Moulin du Roc.

- **Le Centre technique des espaces verts et naturels (CTEVN)** : 9,3 K€ (- 0,2 K€ de CA à CA)

La consultation sous forme de concours n'a pas été lancée en 2023 et est reportée en 2024.

- **L'Eglise Notre-Dame** : 0 K€ (- 13,4 K€ de CA à CA)

La programmation des opérations de cette AP a été relancée fin 2023 avec une étude de maîtrise d'œuvre sur les travaux de sécurisation de la voute collatérale sud et du portail nord.

- **La rénovation Hôtel de Ville** : 1 091,0 K€ (+ 876,5 K€ de CA à CA)

L'opération de restauration de la salle du Conseil municipal et de la salle attenante a pris fin à l'automne 2023. Le décompte général définitif (DGD) a clôturé l'opération début 2024.

- **La requalification des espaces publics du Parc naturel urbain** : 104,2 K€ (- 5,8 K€ de CA à CA).

Les travaux prévus Boulevard Main ont pris du retard en raison des diagnostics et des études archéologiques qui ont été plus longues qu'initialement programmées. En raison des conditions climatiques de fin d'année, les travaux n'ont pas pu commencer comme prévu au 4^{ème} trimestre 2023.

- **Port Boinot** : 3 192,0 K€ (+ 2 952,4 K€ de CA à CA)

Le rythme soutenu des travaux sur le site de Port Boinot permet d'envisager la réception des travaux de la Maison patronale en juin 2024 et ceux de la fabrique de Port Boinot en septembre 2024. L'organisation mise en place a permis de faire travailler plusieurs corps de métiers en même temps ; accélérant ainsi les travaux.

- **Le renouvellement Urbain Pontreau Colline Saint-André (PCSA)** : 2 158,8 K€ (+ 1 963,1 K€ de CA à CA)

La priorité a été donnée en 2023 aux études archéologiques Place Denfert Rochereau et la poursuite des travaux de la rue Maréchal Leclerc. Par ailleurs, il a été procédé à un apurement conventionnel avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine pour un bâtiment Place Denfert Rochereau qui sera occupé par la Maison France Service.

Il est à noter que la consultation des entreprises a pris du retard avec de nombreux lots infructueux sur les autres secteurs du programme.

- **Le secteur Hôtel de ville** : 2 139 K€ (+ 2 022,2 K€ de CA à CA)

L'opération de fouilles a été plus conséquente que prévue et s'est révélée fructueuse. Elles ont pu mettre à nu les édifices civils et religieux qui ont été rasés en 1897 pour permettre la construction de l'hôtel de ville. Une grande cave voûtée de l'ancien Oratoire également a été dégagée.

Les travaux d'aménagement ont été réalisés rue de la Préfecture et rue Du Guesclin (côté Donjon). Ceux de la rue de l'Hôtel de Ville ont été bien engagés.

- Les autres dépenses d'équipement (hors AP/CP) sont constantes à hauteur de 13 740,5 K€ (+ 2,54 % de CA à CA)

Parmi ces dépenses, il peut être relevé les plus importantes par politique publique :

- **Urbanisme et habitat** : 3 779,6 K€ (+ 2 653,3 K€ de CA à CA)

Les acquisitions foncières et préemptions de la collectivité ont été plus importantes en 2023 (1 843 K€) par rapport à 2022 (805 K€) soit + 1 038 K€. La collectivité fait régulièrement le choix de préempter des immeubles notamment dans le cadre d'opérations de restructuration urbaine.

Dans le cadre des grands projets d'aménagement urbain, l'opération Pôle Gare Niort-Atlantique a été mise en œuvre en 2023 pour un montant de 1 495 K€ en 2023 versé à la CAN, le maître d'œuvre de ce projet.

- **Sécurité publique et civile** : 220,6 K€ (+ 28,3 K€ de CA à CA)

Il s'agit de la programmation de la vidéoprotection avec le déploiement de caméras dans le quartier du centre-ville (Donjon et Place Saint-Jean), une étude sur le quartier du Clou-Bouchet et la fin des aménagements mobiliers du centre de surveillance urbain (CSU).

- **Espaces publics** : 3 170,3 (-537,3 K€ de CA à CA)

Les opérations de voirie et d'aménagement urbain représentent un montant global de 2 208,89 K€ en 2023 (- 510,55 K€ par rapport à 2022) dont 1 230,53 K€ pour les réfections des voiries et travaux des concessionnaires, 145,79 K€ sur les murs de soutènement et 131,02 K€ pour les ouvrages d'art. Un certain nombre de travaux commencés en 2023 n'ont pas pu être achevés en fin d'année 2023. Les crédits alloués ont été reportés sur 2024.

La végétalisation de l'espace public s'est poursuivie en 2023 avec un montant de 338,46 K€ (+ 76,48 K€ par rapport à 2022) dont 136,4 K€ pour les aires de jeux et fontaines et 79,66 K€ au titre de l'opération Canopée (plantation d'arbres).

Les opérations de l'amélioration de l'éclairage public, notamment dans le cadre du schéma directeur d'aménagement lumineux sont de 391,98 K€ en 2023 (- 126,59 K€ par rapport à 2022).

- **Bâtiments publics** : 625,3 K€ (+ 112,4 K€ de CA à CA)

L'amélioration des bâtiments municipaux a concerné pour l'essentiel des travaux de rénovation thermique et énergétique ainsi que des mises aux normes des équipements (358,41 K€).

Des travaux ont également concerné les biens culturels pour un montant global de 43,28 K€.

Les cimetières ont été rénovés pour 158,09 K€.

- **Education et jeunesse** : 2 130,3 K€ (- 707,4 K€ de CA à CA)

L'essentiel des travaux concernent les groupes scolaires pour 2 080,1 K€. La baisse par rapport à 2022 sur ce secteur d'activité s'explique par la fin des travaux sur le GS George SAND (1 154,43 K€ en 2023 contre 1 779,4 K€ en 2022).

La Ville a poursuivi ses programmes de travaux sur les restaurants scolaires (207,82 K€ en 2023 soit + 56,69 K€ par rapport à 2022) et pour les cours d'écoles (183,91 K€ soit + 70,56 K€).

- **Sport** : 692,8 K€ (- 202,7 K€ de CA à CA)

Il s'agit de travaux courants ou de rénovation des équipements sportifs tels que le complexe des Gardoux (134,17 K€), la salle du Pontreau (49,44 K€), les travaux d'économie d'énergie (93,61 K€), etc.

La baisse par rapport à 2022 s'explique par le fait qu'il y avait déjà eu des travaux importants sur certains équipements.

- **Culture** : 434,99 K€ (- 1 037,9 K€ de CA à CA)

Il s'agit de travaux courants ou de rénovation des équipements des équipements culturels. En 2022, ont été menés des travaux conséquents sur le Moulin du Roc (634,62 K€) et la Maison Pérochon (790,89 K€). Ils se sont terminés en 2023 avec la réception des travaux pour des montants respectifs de 54,44 K€ et 122,73 K€ ; expliquant la forte baisse de CA à CA.

- **Les ressources** : 2 686,60 K€ (+ 31,7 K€ de CA à CA)

Cela concerne les équipements utilisés par les services municipaux et leurs équipements / matériels.

Dans le cadre de l'entretien de ses bâtiments, la Ville a réalisé des travaux pour un montant de 640 K€ en 2023 dont 374,96 K€ pour le Centre Du Guesclin et 221,725 K€ pour les bâtiments des services techniques.

La collectivité renouvelle régulièrement les équipements utilisés par ses services (1 411,37 K€) dont 781,36 K€ pour ses véhicules et engins.

Elle a également participé à des investissements informatiques pour 634,72 K€ dans le cadre du service commun des systèmes d'information.

b) Des dépenses d'investissement autres que dépenses d'équipement

- La taxe d'aménagement reversée : de nouvelles dispositions réglementaires 2023 avec un impact budgétaire de 386 K€ en 2023

La loi de finances 2022 a rendu possible le partage de la taxe d'aménagement entre la Ville et la CAN, concernant les zones d'aménagement économique (ZAE) et parcs d'activités ainsi que les projets ayant donné lieu à un financement de Niort Agglo.

Le paiement s'effectuant en N+1, la Ville a versé 386 K€ à la CAN en 2023 au titre des permis de construire ayant donné lieu à un achèvement en 2022.

- Les dépôts et cautions reversés sont de 20,5 K€ en 2023

Cela concerne le remboursement des cautions versés notamment par des locataires de la collectivité. Ce montant varie chaque année en fonction des fins des contrats de bail.

- Les titres et participations sont de 19,1 K€ en 2023

Cela correspond au paiement de titres dans le cadre de la préemption de parts sociales effectuée par la Ville auprès d'une société civile immobilière ayant la gestion de deux immeubles, Place Denfert Rochereau. La collectivité étant le seul locataire, cette préemption était une opportunité afin de devenir propriétaire de cet ensemble immobilier après dissolution de la SCI.

- Les autres immobilisations financières pour un montant de 45,9 K€

Cela correspond au paiement d'une cession de créances (avances de compte courant) en faveur de l'actionnaire unique, dans le cadre de la préemption de parts sociales précédemment citée.

2- Des recettes réelles d'investissement adossées à l'avancée des programmes d'investissement de 14 922,3 K€ (+ 5,78 % de CA à CA)

En K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 173,4	14 765,8	14 992,3	818,9	5,78%	226,5	1,53%
RECETTES D'EQUIPEMENT	2 745,1	4 087,5	4 473,3	1 728,3	62,96%	385,9	9,44%
AP / CP	637,1	2 467,4	3 242,5	2 605,3	408,92%	775,1	31,41%
ADAP	0	76,0	76,0	76,0	/	0,0	0,00%
Centre Technique Espaces Verts	0	0,0	0,0	0,0	/	0,0	/
Eglise-Notre-Dame	0	8,3	8,3	8,3	/	0,0	0,00%
Rénovation Hôtel de Ville	100 000	348,0	293,0	193,0	193,00%	-55,0	-15,81%
Requalification des espaces publics du Parc naturel urbain	1 438	637,9	566,4	565,0	NS	-71,4	-11,20%
Port Boinot	534 000	474,0	640,0	106,0	19,85%	166,0	35,02%
Renouvellement Urbain, Pontreau Colline Saint André	281	125,0	861,9	861,7	NS	736,9	589,55%
Secteur Hôtel de Ville	1 406	798,3	796,9	795,5	NS	-1,4	-0,18%
Autres recettes d'équipement	2 107,9	1 620,1	1 230,9	-877,1	-41,61%	-389,2	-24,02%
Urbanisme et habitat	357 840	219,9	193,7	-164,1	-45,87%	-26,1	-11,89%
Sécurité publique et civile	53 778	38,5	52,6	-1,2	-2,22%	14,1	36,70%
Espaces publics	284 950	204,7	143,3	-141,6	-49,71%	-61,4	-29,98%
Bâtiments publics	47 344	0,0	9,0	-38,4	-81,09%	9,0	/
Education et jeunesse	296 867	445,6	326,0	29,1	9,81%	-119,6	-26,83%
Sport	0	28,5	4,0	4,0	/	-24,5	-85,99%
Culture	855 500	0,0	0,0	-855,5	-100,00%	0,0	/
Les ressources	211 670	683,0	502,3	290,7	137,32%	-180,7	-26,45%

AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 428,4	10 678,3	10 519,0	-909,4	-7,96%	-159,4	-1,49%
FCTVA	1 995 738	2 000,0	1 987,4	-8,3	-0,42%	-12,6	-0,63%
Taxe d'aménagement	997 027	950,0	932,1	-65,0	-6,52%	-17,9	-1,89%
Excédents de fonctionnement capitalisés	7 948 645	7 005,9	7 005,9	-942,7	-11,86%	0,0	0,00%
Amendes de police	447 306	583,0	583,0	135,7	30,33%	0,0	0,00%
Dépôts et cautionnement reçus	39 638	11,0	10,6	-29,0	-73,26%	-0,4	-3,64%
Autres emprunts et dettes	0	128,4	0,0	0,0	/	-128,4	-100,00%

a) Les recettes d'équipement à hauteur de 4 473.3 K€

Les recettes d'équipement sont générées par l'exécution d'un volume de dépenses de projets structurants.

- Les recettes d'équipement programmées en AP/CP sont 3 242,5 K€ en forte croissance (+ 2 605,3 K€ de CA à CA)

- **L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : 76 K€**

Il s'agit de la subvention de la CAN dans le cadre du PACT II.

- **L'Eglise Notre-Dame : 8,3 K€**

Il s'agit du solde de la subvention de la DRAC.

- **La rénovation Hôtel de Ville : 293 K€**

Ont été versées la subvention de :

- la Région Nouvelle Aquitaine : 183,36 K€ ;
- du Département des Deux-Sèvres : 5 K€ ;
- de la CAN (Fond communautaire et PACT III) : 104,65 K€.

- **La requalification des espaces publics du Parc naturel urbain : 566,4 K€.**

Ont été versées les acomptes de subvention de :

- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 365,75 K€
- de la CAN (PACT III) : 175 K€
- la Région Nouvelle Aquitaine : 25,69 K€

- **Port Boinot : 640 K€**

Ont été versées les acomptes de subvention de :

- la DSIL : 177,59 K€
- le Fonds Friche : 175 K€
- la CAN (PACT III) : 135 K€
- le Département (Contrat départemental pour l'attractivité territoriale – CDAT) : 90 K€
- le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) : 62,41 K€

- **Le renouvellement Urbain Pontreau Colline Saint-André (PCSA) : 861,94 K€**

Ont été versées les acomptes de subvention de :

- la DSIL : 220,28 K€
- la CAN (PACT III) : 125 K€
- la CAN (contractualisation politique de la Ville) : 160 K€
- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 356,66 K€

- **Le secteur Hôtel de ville : 796,86 K€**

Ont été versées les acomptes de subvention de :

- la CAN (PACT III) : 400 K€
- le Fonds vert : 200 K€
- la DSIL : 82,50 K€
- le Département (fonds de solidarité) : 80 K€
- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 34,36 K€

- Les autres recettes d'équipement (hors AP/CP) sont à hauteur de 1 230,9 K€, en diminution de- 877,1 K€ de CA à CA

Parmi ces recettes, il peut être relevé les plus importantes par politique publique :

- **Urbanisme et habitat : 193,71 K€**

Au titre de l'action foncière, 70,69 K€ ont été perçus pour un accord amiable dans le cadre d'une DIA (29,25 K€) et une participation voie et réseaux (41,44 K€).

Dans le cadre des opérations d'aménagement urbains, le versement de la CAN sur une opération pour compte de tiers sur le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (54,77 K€).

- **Sécurité publique et civile : 52,6 K€**

La Ville a bénéficié d'une subvention de 52,6 K€ du Fonds interministériel de protection de la délinquance (FIDP).

- **Espaces publics : 143,3 K€**

Le solde de la participation de l'Etat-Fond de prévention des risques naturels majeurs (44,47 K€) a été versé dans le cadre des opérations de reconnaissance des cavités souterraines.

Dans le cadre du schéma directeur d'aménagement lumineux, la CAN (PACT III) a versé un acompte intermédiaire de 98,8 K€.

- **Education et jeunesse : 326 K€**

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique dans les groupes scolaires, la Ville a bénéficié de 161,2 K€ de :

- la DSIL : 97,5 K€ pour le GS George Sand
- la DSIL : 29,22 K€ pour le GS Ferdinand Buisson
- la CAN (PACT II) : 35 K€ pour divers travaux de rénovation

Par ailleurs, le CCAS a versé 164,28 K€ dans le cadre de l'opération pour compte de tiers pour les travaux de la Crèche du Murier Place du Port (solde).

- **Les ressources** : 502,3 K€

Dans le cadre du renouvellement du Système GTB (Gestion Technique du Bâtiment) - Hôtel de Ville, ont été obtenu le solde de :

- la DSIL : 124,5 K€.
- la CAN (PACT II) : 64,60 K€

Dans le cadre des travaux au Centre Du Guesclin, ont été versés :

- la DSIL : 48 K€.
- la CAN (PACT II) : 154,25 K€

Concernant les systèmes d'information, le CCAS a remboursé la Ville pour sa quote-part (44,43 K€).

D'autres recettes ont également été perçues tels que la subvention de 18,6 K€ reversée par la CAN au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP), les bonus écologiques pour les acquisitions des véhicules 29,8 K€, etc.

b) Les autres recettes d'investissement

- Le FCTVA investissement à hauteur de 1 987,4 K€ sensiblement à la baisse (- 8,3 K€ / - 0,42 %)

En raison d'un montant de dépenses d'équipement éligibles d'un niveau quasi équivalent à celui de 2022, le FCTVA reste stable à près de 2 millions d'euros.

- Le produit de la taxe d'aménagement de 932,1 K€ en diminution (- 65 K€ / - 6,52 %)

Les produits de taxe d'aménagement sont perçus en fonction des projets d'urbanisme éligibles et varient notamment selon le dynamisme du marché immobilier, le nombre de permis de construire et les projets économiques dans les ZAE.

- Le produit des amendes de police est de 582,9 K€ en nette augmentation (+ 135,7 K€ / + 30,33 %)

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L 2334-24). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

III. ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES

A. Stationnement

1. Un résultat net cumulé de 62,77 K€

RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	2 639 217,27 €	Recettes	647 784,80 €
Dépenses	1 846 760,44 €	Dépenses	850 788,11 €
Résultat de l'exercice	792 456,83 €	Résultat de l'exercice	-203 003,31 €
Résultat antérieur	0,00 €	Résultat antérieur	-526 678,92 €
Résultat cumulé	792 456,83 €	Résultat cumulé	-729 682,23 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	-729 682,23 €
Résultat net cumulé		62 774,60 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2022 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	2 150 252,28 €	Recettes	954 098,15 €
Dépenses	1 758 650,25 €	Dépenses	910 957,92 €
Résultat de l'exercice	391 602,03 €	Résultat de l'exercice	43 140,23 €
Résultat antérieur	61 944,49 €	Résultat antérieur	-569 819,15 €
Résultat cumulé	453 546,52 €	Résultat cumulé	-526 678,92 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-11 300,00 €
		Résultat net de l'investissement	-537 978,92 €
Résultat net cumulé		-84 432,40 €	

Le résultat de l'exercice 2023 d'exploitation s'élève à 792,5 K€ contre 391,6 K€ en 2022 (+ 400,8 K€ / + 102,4 %). Le résultat cumulé d'exploitation est également de 792,5 K€ en l'absence de résultat antérieur).

Le résultat de l'exercice 2023 en investissement est de - 203,0 K€ contre 43,1 K€ en 2022 (- 246,1 K€ / - 570,6 %). Le résultat cumulé d'investissement est de - 729,7 K€.

En l'absence de restes à réaliser, le besoin de financement en investissement est identique à 729,7 K€ en 2023, contre 538 K€ en 2022 (+ 191,7 K€ / + 35,6 %).

2. Présentation des grands équilibres

Le résultat d'exploitation réel s'élève à 576,70 K€ en forte augmentation de + 417,34 K€ (+ 261,90 %) permettant d'absorber le capital d'emprunt remboursé (429,49 K€).

Se dégage ainsi une CAF nette de 147,21 K€.

Le résultat d'investissement réel est de 442,2 K€, en baisse de - 255,14 K€ (- 36,59 %)

En K€		CA 2022	VOTE 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en k€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en k€)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	1 740,25	2 211,79	2 229,22	488,96	28,10%	17,43	0,79%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	1 580,90	1 697,86	1 652,52	71,62	4,53%	-45,34	-2,67%
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	159,35	513,93	576,70	417,34	261,90%	62,76	12,21%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
E = C + D	CAF Brute	159,35	513,93	576,70	417,34	261,90%	62,76	12,21%
F	Amortissement d'emprunt	422,00	429,50	429,49	7,49	1,77%	-0,01	0,00%
G = E - F	Autofinancement net	-262,65	84,43	147,21	409,85	-156,05%	62,77	74,35%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	-262,65	84,43	147,21	409,85	-156,05%	62,77	74,35%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	78,96	537,98	11,30	-67,66	-85,69%	-526,68	-97,90%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	776,35	453,55	453,55	-322,80	-41,58%	0,00	0,00%
N = m-l	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	697,39	-84,43	442,25	-255,14	-36,59%	526,68	-623,79%
I	Financement disponible pour l'investissement	-262,65	84,43	147,21	409,85	-156,05%	62,77	74,35%
O=N-I**	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	/	/	/	/

* hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

➤ Recettes et dépenses réelles d'exploitation

EXPLOITATION																
en K€		CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)	
DEPENSES		1 580,90	1 697,9	1 652,5	71,6	4,53%	-45,3	-2,67%	RECETTES							
Charges à caractère général		1 210,64	1 326,84	1 298,84	88,2	7,29%	-28,0	-2,11%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	8,50	7,80	8,76	0,3	3,07%	1,0	12,36%
Charges financières		215,37	219,50	203,77	-11,6	-5,39%	-15,7	-7,16%	Subvention d'équilibre du budget principal	870,00	1 202,09	1 202,09	332,1	38,17%	0,0	0,00%
Charges exceptionnelles		154,88	151,41	149,80	-5,1	-3,28%	-1,6	-1,06%	Autres produits de gestion courante	861,75	1 001,90	1 007,07	145,3	16,86%	5,2	0,52%
Dotations aux provisions		0,00	0,11	0,11	0,1	/	0,0	-0,56%	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	11,29	11,3	/	11,3	/

Les recettes d'exploitation d'un montant de 2 229,2 K€ sont en augmentation de 489 K€ par rapport à 2022 en raison :

- De la subvention exceptionnelle du budget principal de 1 202,09 K€ (+ 332,1 K€). Ce montant a été défini en fonction de l'équilibre budgétaire voté.
- Des produits de gestion courante (+ 145,3 K€) qui sont issus des recettes provenant des usagers en lien avec un taux de fréquentation horaire en hausse dans les parkings (+ 16,86 %).

Les dépenses d'exploitation d'un montant de 1 652,4 K€ sont en hausse de 4,52 % (+ 71 K€) par rapport à 2022.

Les charges à caractère général ont augmenté de 88,2 K€ (7,26 %) :

- Les compensations à la So Space dans le cadre de la gestion des parkings aménagés ont subi une augmentation de 83,14 K€.
- Les frais bancaires sont en hausse en lien avec la fréquentation des usagers payant par carte bancaire.
- La taxe foncière a été impactée par la hausse de taux réglementaire (IPCH).

Les charges financières sont en baisse conformément au profil d'extinction des contrats de prêts.

➤ *Dépenses et recettes réelles d'investissement*

INVESTISSEMENT															
En K€	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)		CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
DEPENSES	500,96	440,8	440,8	-60,2	-12,01%	0,0	0,00%	RECETTES	776,35	453,5	453,5	-322,8	-41,58%	0,0	0,00%
Immobilisations corporelles	78,96	11,30	11,30	-67,7	-85,69%	0,0	0,00%	Autres réserves	743,55	453,55	453,55	-290,0	-39,00%	0,0	0,00%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,0	/	0,0	/	Immobilisations incorporelles	32,80	0,00	0,00	-32,8	-100,00%	0,0	/
Emprunts et dettes assimilées	422,00	429,50	429,49	7,5	1,77%	0,0	0,00%	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,0	/	0,0	/

Les dépenses réelles d'investissement (440,7 K€) sont en baisse par rapport à 2022 (- 60,2 K€ / - 12,01 %).

Les principaux mouvements en dépenses sont constitués du remboursement du capital de la dette (pour 429,5 K€) en légère hausse par rapport à 2022, conformément au profil d'extinction des emprunts.

Les travaux de mise aux normes sur les bornes de paiement pour les parkings de la Brèche et du Moulin du Milieu ont été terminés début 2023 (11,3 K€).

Les recettes réelles d'investissement (453,55 K€) sont également en baisse par rapport à 2022 (- 322,8 K€ / - 41,58 %)

Le montant des réserves inscrit en recettes d'investissement (453,6 K€) correspond à la compensation du besoin de financement de la section d'investissement.

B. Pompes Funèbres

1. Un résultat net cumulé de – 13,9 K€

RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	48 156,78 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	53 611,62 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	-5 454,84 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-15 779,50 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
Résultat cumulé	-21 234,34 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
Résultat net cumulé		-13 913,93 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2022 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	48 597,51 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	38 905,62 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	9 691,89 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-25 471,39 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
Résultat cumulé	-15 779,50 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
Résultat net cumulé		-8 459,09 €	

Le résultat de l'exercice 2023 pour la section d'exploitation s'élève à -5,4 K€ contre 9,7 K€ en 2022 (- 15,15 K€) ce qui traduit un rythme de recettes insuffisant par rapport aux charges d'exploitation.

Le résultat cumulé pour 2023 reste négatif - 21,2 K€, constitué du résultat de l'exercice 2023 augmenté du résultat cumulé de la section d'exploitation N-1 (- 15,78 K€).

Le résultat de l'exercice 2023 en investissement est de 7,3 K€ identique à 2022.

Le besoin de financement en investissement s'élève ainsi à - 7,3 K€ en 2023 comme en 2022.

Les résultats font alors apparaître un déficit général de clôture de – 13,9 K€.

2. Présentation des grands équilibres

Le résultat d'exploitation réel est déficitaire de - 5,45 K€ en forte diminution (- 15,15 K€).

En K€		CA 2022	VOTE 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en k€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en k€)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	48,60	79,71	48,16	-0,44	-0,91%	-31,55	-39,58%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	38,91	63,93	53,61	14,71	37,80%	-10,32	-16,14%
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	9,69	15,78	-5,45	-15,15	-156,28%	-21,23	-134,57%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
E = C + D	CAF Brute	9,69	15,78	-5,45	-15,15	-156,28%	-21,23	-134,57%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
G = E - F	Autofinancement net	9,69	15,78	-5,45	-15,15	-156,28%	-21,23	-134,57%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
J*	Résultat d'exploitation reporté (recette nette)	0,00	-15,78	0,00		/		0,00%
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	9,69	0,00	-5,45	-15,15	-156,28%	-5,45	/
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	7,32	0,00	0,00	/	-7,32	-100,00%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	7,32	0,00	0,00	/	-7,32	-100,00%
N = m-l	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
I	Financement disponible pour l'investissement	9,69	0,00	-5,45	-15,15	-156,28%	-5,45	/
O=N-I**	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/

* hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

➤ Recettes et dépenses réelles d'exploitation

EXPLOITATION															
en milliers d'euros	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)								
	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)	
DEPENSES	38,91	63,93	53,61	14,71	37,80%	-10,3	-16,14%	RECETTES	48,60	79,71	48,16	-0,44	-0,91%	-31,55	-65,52%
Charges à caractère général	16,39	18,87	16,56	0,17	1,05%	-2,3	-12,25%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	48,50	79,71	48,14	-0,35	-0,73%	-31,57	-65,56%
Charges de personnel	22,45	44,40	36,89	14,43	64,29%	-7,5	-16,92%	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
Autres charges de gestion courante	0,00	0,31	0,08	0,08	/	-0,2	-72,84%	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
Charges exceptionnelles	0,00	0,30	0,07	0,07	/	-0,2	-75,55%	Atténuations de charges	0,10	0,00	0,00	-0,10	-100,00%	0,00	/
Dotations aux provisions	0,06	0,05	0,01	-0,06	-90,62%	0,0	-87,90%	Reprises de provisions	0,00	0,00	0,01	0,01	/	0,01	/

Les recettes réelles d'exploitation (48,16 K€) sont en baisse de -0,44 K€ (-0,91 %) en raison de la diminution du nombre de fossoyages réalisés en 2023 réduisant ainsi le volume des produits des services.

Les dépenses réelles d'exploitation (53,61 K€) sont en augmentation de 14,71 K€ (+37,8 %).

Les charges de personnel (36,89 K€) sont en augmentation de 14,4 K€ (+64,29 %). Le seul poste de ce budget est resté vacant 4 mois et demi en 2022. L'agent recruté possède un grade inférieur à son prédécesseur ce qui entraîne un moindre coût de la masse salariale.

Les charges à caractère général de 16,56 K€ restent stables (+ 0,17 K€).

➤ *Dépenses et recettes réelles d'investissement*

INVESTISSEMENT															
en milliers d'euros	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)								
	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)	
DEPENSES	0,00	7,32	0,0	0,0	/	-7,3	/	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
Immobilisations corporelles	0,00	7,32	0,00	0,0	/	-7,3	/	Autres réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,0	/	0,0	/	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/

Ce budget ne génère pas de mouvement d'investissement.

C. Crématorium

1. Un résultat net cumulé de 4 254,3K€

RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	892 771,25 €	Recettes	91 822,59 €
Dépenses	755 379,14 €	Dépenses	10 531,26 €
Résultat de l'exercice	137 392,11 €	Résultat de l'exercice	81 291,33 €
Résultat antérieur	3 729 485,23 €	Résultat antérieur	308 125,75 €
Résultat cumulé	3 866 877,34 €	Résultat cumulé	389 417,08 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-2 003,76 €
		Résultat net de l'investissement	387 413,32 €
Résultat net cumulé		4 254 290,66 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2022 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	837 740,21 €	Recettes	87 854,39 €
Dépenses	507 479,47 €	Dépenses	51 362,47 €
Résultat de l'exercice	330 260,74 €	Résultat de l'exercice	36 491,92 €
Résultat antérieur	3 399 224,49 €	Résultat antérieur	271 633,83 €
Résultat cumulé	3 729 485,23 €	Résultat cumulé	308 125,75 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-8 666,67 €
		Résultat net de l'investissement	299 459,08 €
Résultat net cumulé		4 028 944,31 €	

Le résultat de l'exercice 2023 d'exploitation s'élève à 137,4 K€ contre 330,3 K€ en 2022 (-192,9 K€ / - 58,4 %). Le résultat global pour 2023 est de 3 866,9 K€ [constitué du résultat de l'exercice 2023 augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (pour 3 729,5 K€ soit le montant cumulé 2022)].

Le résultat de l'exercice 2023 en investissement est de 81,3 K€ contre 36,5 K€ en 2022 (+ 44,8 K€ / + 122,8 %).

Avec un volume net de dépenses en restes à réaliser de 2 K€, le besoin de financement en investissement s'élève ainsi à 387,4 K€ en 2023, contre 299,5 K€ en 2022 (+ 87,9 K€ / + 29,37 %).

Les résultats font alors apparaître un excédent de clôture de + 4 254,3 K€ (+ 225,3 K€ / + 5,6 %).

2. Présentation des grands équilibres

Le résultat d'exploitation réel s'élève à 229,21 K€ qui est en diminution (- 188,9 K€ / - 45,18 %).

Le résultat d'investissement réel est de - 10,53 K€ également en baisse (- 40,83 K€ / - 79,50 %).

En K€		CA 2022	VOTE 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en k€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en k€)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	837,74	811,28	892,77	55,03	6,57%	81,49	10,04%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	419,63	4 395,77	663,56	243,93	58,13%	-3 732,21	-84,90%
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	418,12	-3 584,49	229,21	-188,90	-45,18%	3 813,70	-106,39%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
E = C + D	CAF Brute	418,12	-3 584,49	229,21	-188,90	-45,18%	3 813,70	-106,39%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
G = E - F	Autofinancement net	418,12	-3 584,49	229,21	-188,90	-45,18%	3 813,70	-106,39%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	3 729,49	0,00	0,00	0,00%	-3 729,49	-100,00%
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	418,12	145,00	229,21	-188,90	-45,18%	84,21	58,08%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	51,36	453,13	10,53	-40,83	-79,50%	-442,59	-97,68%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	308,13	0,00	0,00	0,00%	-308,13	-100,00%
N = m-l	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-51,36	-145,00	-10,53	40,83	-79,50%	134,47	-92,74%
I	Financement disponible pour l'investissement	418,12	145,00	229,21	-188,90	-45,18%	84,21	58,08%
O=N-I**	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%

° hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

➤ Recettes et dépenses réelles d'exploitation

EXPLOITATION								EXPLOITATION							
en milliers d'euros	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)	
DEPENSES	419,63	4 395,77	663,56	243,93	58,13%	-3 732,21	-84,90%	RECETTES	837,74	811,28	892,77	55,03	6,57%	81,49	9,13%
Charges à caractère général	134,82	4 088,41	395,40	260,58	193,28%	-3 693,01	-90,33%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	836,50	811,00	890,95	54,46	6,51%	79,95	8,97%
Charges de personnel	275,17	298,70	263,23	-11,94	-4,34%	-35,47	-11,87%	Autres produits de gestion courante	0,002	0,000	0,001	0,00	-61,78%	0,00	100,00%
Autres charges de gestion courante	2,79	2,39	2,10	-0,69	-24,73%	-0,28	-11,94%	Atténuation de charges	0,60	0,00	0,00	-0,60	-100,00%	0,00	/
Charges exceptionnelles	6,00	4,00	0,56	-5,44	-90,69%	-3,44	-86,04%	Produits exceptionnels	0,26	0,00	1,53	1,27	492,41%	1,53	100,00%
Dotations pour provisions	0,84	2,27	2,27	1,43	169,51%	0,00	-0,18%	Reprises sur provisions	0,38	0,28	0,29	-0,10	-25,25%	0,01	1,98%

Les recettes réelles d'exploitation (892,77 K€) sont en augmentation de + 55,03 K€ (+ 6,6 %) en raison notamment de la hausse annuelle des tarifs appliqués ; les crémations étant en légère baisse entre 2022 et 2023 (respectivement de 1 549 et 1 469).

Les dépenses réelles d'exploitation (663,56 K€) sont en augmentation de 243,9 K€.

Les charges à caractère général sont en hausse (+ 260,58 K€) avec notamment l'impact des dépenses d'énergie (255 K€ en 2023 contre 15 K€ en 2022) et sur la maintenance (69,4 K€ en 2023 contre 33,9 K€ en 2022).

Les dépenses de personnel sont de 263,23 K€ en baisse de 11,94 K€ (- 4,34%) en raison des vacances de postes et des tuilages négatifs.

➤ *Dépenses et recettes réelles d'investissement*

INVESTISSEMENT															
en milliers d'euros	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)		CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
DEPENSES	51,36	453,13	10,5	-40,8	-79,50%	-442,6	-97,68%		0,00	0,00	0,0	0,0	/	0,0	/
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,0	/	0,0	/	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,0	/	0,0	/
Immobilisations incorporelles	17,68	422,38	3,56	-14,1	-79,89%	-418,8	-99,16%	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,0	/	0,0	/
Opérations d'équipement	32,06	30,75	6,98	-25,1	-78,24%	-23,8	-77,32%								
Subvention d'investissement	1,62	0,00	0,00	-1,6	-100,00%	0,0	/								

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10,5 K€, en diminution par rapport à 2022 de 40,8 K€ (- 79,50 %).

Au cours de l'année 2023, les pré-études ont été finalisées en vue de l'opération de construction d'un nouveau crématorium (6,98 K€). Par ailleurs, un changement de la chaudière a été effectué (3,56 K€).

Aucune recette réelle d'investissement n'a été perçue en 2023.

D. Parc de Noron

1. Un résultat net cumulé de 160 K€

- Un excédent général de clôture en diminution (- 239,1 K€ / - 6,1 %)

RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 211 494,18 €	Recettes	102 419,95 €
Dépenses	1 144 893,49 €	Dépenses	261 477,52 €
Résultat de l'exercice	66 600,69 €	Résultat de l'exercice	-159 057,57 €
Résultat antérieur	261 324,34 €	Résultat antérieur	187 272,59 €
Résultat cumulé	327 925,03 €	Résultat cumulé	28 215,02 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-196 084,44 €
		Résultat net de l'investissement	-167 869,42 €
Résultat net cumulé		160 055,61 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2022 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 060 788,43 €	Recettes	105 005,08 €
Dépenses	894 749,07 €	Dépenses	119 500,25 €
Résultat de l'exercice	166 039,36 €	Résultat de l'exercice	-14 495,17 €
Résultat antérieur	95 284,98 €	Résultat antérieur	201 767,76 €
Résultat cumulé	261 324,34 €	Résultat cumulé	187 272,59 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-50 465,80 €
		Résultat net de l'investissement	136 806,79 €
Résultat net cumulé		398 131,13 €	

Le résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement s'élève à 66,6 K€ contre 166,04 K€ en 2022 (- 99,44 K€ / - 59,89 %). Le résultat global pour 2023 est de 327,93 K€ [constitué du résultat de l'exercice 2023 augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (pour 261,93 K€ soit le montant cumulé 2022)].

Le résultat de l'exercice 2023 en investissement est de - 159,06 K€ contre - 14,59 K€ en 2022 (soit - 144,56 K€).

Avec un volume net de dépenses en restes à réaliser de 196,09 K€, le besoin de financement en investissement s'élève ainsi à - 167,87 K€ en 2023, contre 136,81 K€ en 2022 (- 304,68 K€).

Les résultats font alors apparaître un excédent de clôture de + 160,06 K€ (- 238,07 K€ / - 59,80 %).

2. Présentation des grands équilibres

Un résultat de fonctionnement réel de 158,70 K€ en baisse de - 112,34 K€ (- 41,4 %).

Se dégage un financement disponible de 161,66 K€ avec la cession de 2,95 K€.

Le résultat d'investissement réel est de - 254,11 K€ en diminution de - 134,61 K€ (- 112,6 %).

En K€		CA 2022	VOTE 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en %)
A°	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 060,79	1 220,33	1 208,42	147,63	13,9%	-11,91	-1,0%
B°	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	789,74	1 131,78	1 049,72	259,98	32,9%	-82,06	-7,3%
C = A - B	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)	271,04	88,55	158,70	-112,34	-41,4%	70,16	79,2%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D	CAF Brute	271,04	88,55	158,70	-112,34	-41,45%	70,16	79,23%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
G = E - F	Autofinancement net	271,04	88,55	158,70	-112,34	-41,45%	70,16	79,23%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	2,95	2,95	0,0%	2,95	0,0%
J*	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	261,32	0,00	0,00	0,0%	-261,32	-100,0%
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	271,04	349,87	161,66	-109,39	-40,4%	-188,21	-53,8%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	119,50	537,14	261,36	141,86	118,7%	-275,78	-51,3%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	187,27	7,25	7,25	0,0%	-180,03	-96,1%
N = M-L	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-119,50	-349,87	-254,11	-134,61	112,6%	95,76	-27,4%
I	Financement disponible pour l'investissement	271,04	349,87	161,66	-109,39	-40,4%	-188,21	-53,8%
O=N-I**	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%

* hors résultat antérieur reporté et hors cessions

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

➤ Recettes et dépenses réelles de fonctionnement

FONCTIONNEMENT															
en milliers d'euros	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (val)	% CA 2023 / Voté 2022	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (%)		CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
	DEPENSES	789,74	1 131,78	1 049,72	260,0	32,92%	-82,1		-7,25%	RECETTES	1 060,79	1 220,33	1 211,38	150,59	14,20%
Charges à caractère général	210,4	498,6	428,0	217,7	103,47%	-70,6	-14,2%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	345,5	417,0	381,1	35,6	10,31%	-35,9	-8,6%
Charges de personnel	553,3	623,5	615,5	62,2	11,25%	-8,0	-1,3%	Subvention d'équilibre du budget principal	710,0	803,3	803,3	93,3	13,15%	0,0	0,0%
Autres charges de gestion courante	5,9	7,1	4,0	-1,9	-31,47%	-3,1	-43,2%	Atténuation de charges	0,9	0,0	0,0	-0,9	-100,00%	0,0	/
Charges exceptionnelles	18,4	2,3	1,9	-16,5	-89,68%	-0,4	-18,2%	Produits exceptionnels	4,2	0,0	26,9	22,8	548,05%	26,9	/
Dotations aux provisions - créances douteuses	1,8	0,3	0,2	-1,5	-86,99%	-0,1	-23,4%	Reprises sur créances douteuses	0,2	0,0	0,02	-0,2	-89,53%	0,0	/

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 211,38 K€, en augmentation de + 150,59 K€ (+ 14,20 %).

Le Parc de Noron présente une attractivité certaine en accueillant en 2023 de nouveaux évènements (Salons divers, Convention de tatouage, salon des créateurs, etc.). Il conserve également les salons nationaux et internationaux tels que celui d'Atlantica. Par ailleurs, la grille tarifaire a également été modifiée afin de facturer au plus juste les prestations fournies par le Parc (tarifs spécifiques de la main d'œuvre, tarifs pour les activités commerciales).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 049,72 K€, en augmentation de 260 K€ (+ 32,92 %).

Les charges à caractère général (428 K€) sont en hausse (+ 217,7 K€ / + 103,47 % avec notamment l'impact des dépenses d'énergie (250 K€ en 2023 contre 42,9 K€ en 2022) et sur la maintenance (44,6 K€ en 2023 contre 35,8 K€ en 2022). Plus globalement, la forte activité sur le site entraîne de facto une hausse de ces dépenses.

Les dépenses de personnel sont de 615,5 K€ en hausse de 62,2 K€ (+ 11,25 %). Cela s'explique par le fait que sur une partie de l'année 2022, il y a eu des vacances de postes et un décalage dans les remplacements des situations maladies. L'année 2023 est en année pleine.

Les autres charges restent quasi identiques. Seules les charges exceptionnelles baissent de 16,5 K€ en raison de régularisations sur la TVA effectuées en 2022.

➤ *Dépenses et recettes réelles d'investissement*

INVESTISSEMENT															
en milliers d'euros	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)	
	DEPENSES	119,50	537,14	261,36	141,9	118,71%	-275,8	-51,3%							
Immobilisations corporelles	119,5	537,1	261,4	141,9	118,71%	-275,8	-51,3%								
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	/	/	/								
RECETTES								0,00	0,00	7,25	7,25	/	7,25	/	
Immobilisations incorporelles								0,00	0,0	7,2	7,2	/	7,2	/	

Les dépenses réelles d'investissement sont de 261,4 K€, en augmentation de + 141,9 K€ (+ 118,71 %).

Il a été effectué des travaux de réfection et mise aux normes sur les réseaux électriques de différents équipements du Parc de Noron (79 K€) ainsi que l'achat de matériel (25 K€) expliquant en partie cette hausse de CA à CA.

Les recettes réelles d'investissement sont de 7,2 K€, correspondant aux régularisations de TVA sur les mandats effectués en 2022, en lien avec le coefficient de déduction.

E. Chaufferie bois des Brizeaux

1. Un résultat net cumulé de 42 K€

RESULTATS ANNEE 2023 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	103 183,37 €	Recettes	91 017,64 €
Dépenses	99 989,22 €	Dépenses	87 591,78 €
Résultat de l'exercice	3 194,15 €	Résultat de l'exercice	3 425,86 €
Résultat antérieur	18 562,62 €	Résultat antérieur	16 821,60 €
Résultat cumulé	21 756,77 €	Résultat cumulé	20 247,46 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	20 247,46 €
Résultat net cumulé		42 004,23 €	

Pour mémoire RESULTATS ANNEE 2022 (y compris dépenses et recettes d'ordres)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	152 708,19 €	Recettes	91 017,64 €
Dépenses	145 763,47 €	Dépenses	87 591,78 €
Résultat de l'exercice	6 944,72 €	Résultat de l'exercice	3 425,86 €
Résultat antérieur	11 617,90 €	Résultat antérieur	13 395,74 €
Résultat cumulé	18 562,62 €	Résultat cumulé	16 821,60 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	16 821,60 €
Résultat net cumulé		35 384,22 €	

Le résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement s'élève à 3,19 K€ contre 6,94 K€ en 2022 (- 3,75 K€ / - 54,01 %). Le résultat global pour 2023 est de 21,76 K€ [constitué du résultat de l'exercice 2023 augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (pour 18,56 K€ soit le montant cumulé 2022)].

Le résultat de l'exercice 2023 en investissement est de 3,43 K€ à l'identique de 2022 (correspondant aux écritures d'ordre annuelles).

Le besoin de financement en investissement s'élève à 20,25 K€ en 2023, contre 16,82 K€ en 2022 (+ 3,43 K€).

Les résultats font alors apparaître un excédent de clôture de + 42 K€ (+ 6,62 K€ / + 18,71 %).

2. Présentation des grands équilibres

Un résultat d'exploitation réel de 6,62 K€ en baisse de - 3,75 K€ (- 36,17 %).

Ce budget ne présente aucun mouvement en section d'investissement.

En k€		CA 2022	VOTE 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en k€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en k€)	Ecart CA 2023 / VOTE 2023 (en %)
A*	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	65,12	14,95	15,59	-49,52	-76,06%	0,64	4,29%
B*	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	54,75	29,51	8,97	-45,77	-83,61%	-20,54	-69,60%
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	10,37	-14,56	6,62	-3,75	-36,17%	21,18	-145,46%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
E = C + D	CAF Brute	10,37	-14,56	6,62	-3,75	-36,17%	21,18	-145,46%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
G = E - F	Autofinancement net	10,37	-14,56	6,62	-3,75	-36,17%	21,18	-145,46%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	18,56	0,00	0,00	/	-18,56	-100,00%
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	10,37	4,00	6,62	-3,75	-36,17%	2,62	65,50%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	20,82	0,00	0,00	/	-20,82	-100,00%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	16,82	0,00	0,00	/	-16,82	-100,00%
N = M - L	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	0,00	37,64	0,00	0,00	/	-37,64	-100,00%
I	Financement disponible pour l'investissement	10,37	4,00	6,62	-3,75	-36,17%	2,62	65,50%
O=N-I**	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	/	0,00	/

* hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

➤ Recettes et dépenses réelles de fonctionnement

EXPLOITATION															
en milliers d'euros	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)		CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
DEPENSES	54,75	29,51	8,97	-45,8	-83,61%	-20,5	-69,60%	RECETTES	65,12	14,95	15,59	-49,5	-76,06%	0,6	4,29%
Charges à caractère général	54,75	29,04	8,50	-46,2	-84,48%	-20,5	-70,74%	Autres produits de gestion courante	15,41	14,95	15,59	0,2	1,18%	0,6	4,29%
Charges exceptionnelles	0,00	0,48	0,48	0,5	/	0,0	0,00%	Autres produits exceptionnels	49,71	0,00	0,00	-49,7	-100,00%	0,0	/

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 15,59 K€, en diminution de - 49,5 K€ (-76 %)

Les produits de gestion courant de 15,59 K€ correspondent à la redevance annuelle du délégataire.

En 2022, une recette exceptionnelle de 39 K€ avait été comptabilisée dans le cadre de la remise en état des compteurs à la charge de l'ancien délégataire (IDEX).

Les dépenses réelles d'exploitation sont de 8,97 K€, en diminution de -45,8 K€ (- 83,61%)

Les charges à caractère général d'un montant de 8,5 K€ sont en baisse de 46,2 K€.

- La Ville a effectué le changement des compteurs pour 39 K€ ;
- Le montant de sous-traitance général est de 8,5 K€ en baisse de - 7,65 K€ par rapport à 2022.

➤ *Dépenses et recettes réelles d'investissement*

INVESTISSEMENT															
en milliers d'euros	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)		CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en K€)	Ecart CA 2023 / CA 2022 (en %)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en K€)	Ecart CA 2023 / Voté 2023 (en %)
DEPENSES	0,00	20,82	0,00	0,0	/	-20,8	-100,00%								
Immobilisations corporelles	0,0	20,8	0,0	0,0	/	-20,8	-100,00%	Autres réserves	0,0	0,0	0,0	0,0	/	0,0	/
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	/	0,0	/	Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	/	0,0	/

Ce budget n'a pas généré de mouvement d'investissement en 2023.

IV. ANALYSE DE LA DETTE

A. Présentation générale de la dette au 31/12/2023

Tous budgets confondus, l'encours de la dette était de 66 479 699,12 € au 31/12/2023 contre 67 156 039,75 € au 31/12/2022, soit une baisse de - 1,01 %.

K€	2022	2023	Ecart en K€	Ecart en %
Budget principal	59 804,21	59 557,35	-246,85	-0,41%
Budget Stationnement	7 351,83	6 922,35	-429,49	-5,84%
Encours cumulé	67 156,04	66 479,70	-676,34	-1,01%

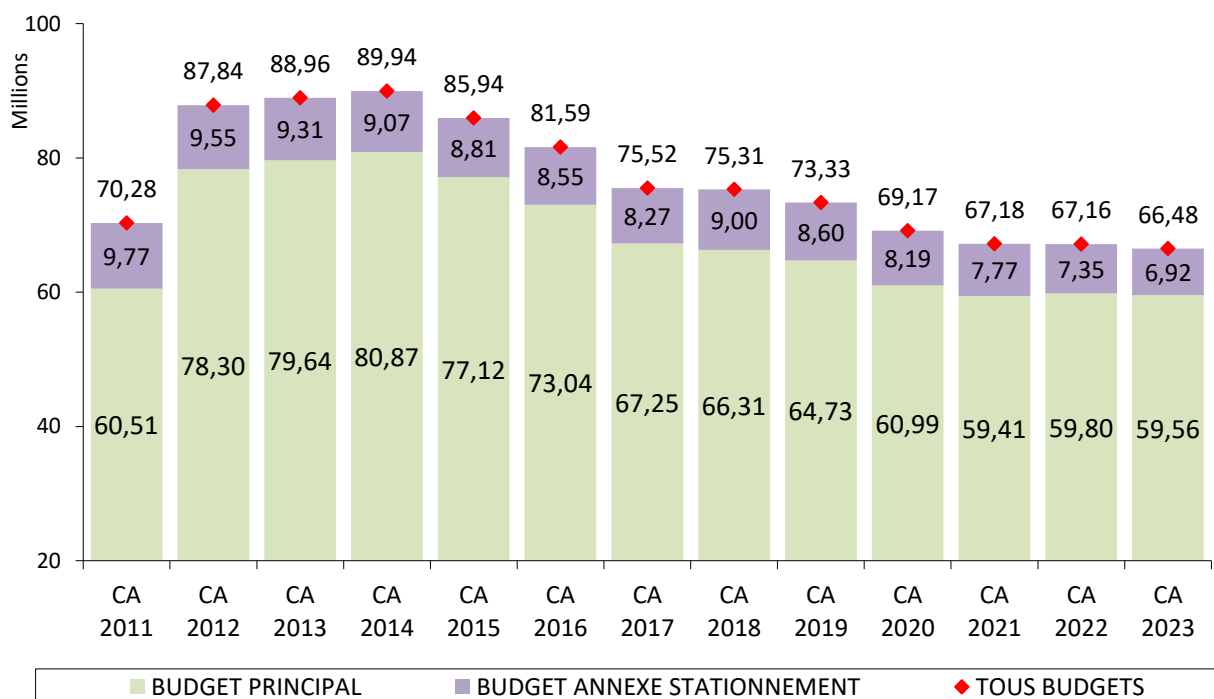
B. Présentation par budget

1. Le budget principal

L'encours était de 59 557 352,57 € réparti 78 % en taux fixe. Il a baissé de 247 K€ par rapport au 31/12/2022.

Cela s'explique par un encaissement de 7 500 K€ d'emprunts et un remboursement de 7 746 K€ de capital dont 1 370 K€ pour le remboursement anticipé de deux emprunts avec le paiement d'indemnités de remboursement anticipé (IRA) relativement faibles dans un contexte de marché favorable.

Evolution de l'encours



La Ville a assaini sa situation financière en se désendettant au cours de la dernière décennie (soit - 21 313 K€) ; tout en maintenant un haut niveau d'investissement (160 369 K€ de dépenses entre 2014 et 2023 et 36 580 K€ en recettes). Son encours est proche de celui de 2011.

Cela lui permet de bénéficier d'un panel d'offres intéressantes lors de ses consultations bancaires. Elle a donc diversifié ses prêteurs au cours des dernières années.

Par ailleurs, avec aucun emprunt à risque (selon la classification Gissler), sa capacité de désendettement est de 4,8 années en 2023 (4,6 en 2022). Son encours par habitant de 963 € en 2023 reste bien en-deçà de la moyenne des Villes de même strate qui est de plus de 1 310 €.

2. Le budget annexe Stationnement

La collectivité poursuit son désendettement. L'encours était de 6 922 346,55 € au 31/12/2023 dont 100 % en taux fixe.

C. La stratégie d'emprunt en 2023

La situation financière de la collectivité lui permet de bénéficier des taux d'intérêts favorables au regard de ceux pratiqués sur les marchés interbancaires même s'ils sont nettement plus élevés que ces dernières années.

En 2023, compte tenu de la hausse des taux, la Ville a adapté sa stratégie d'emprunt :

- En contractualisant avec la Société Générale un prêt de 6 millions d'euros sur une durée de 20 ans avec un taux variable sur Euribor 3M + 0,45 % (avec un floor à 2%). Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation de 1 an qui se terminera le 30/12/2024. Il sert à couvrir le besoin de financement des dépenses d'investissement reportées de 2023.
- En remboursant par anticipation 2 emprunts :
 - 700 000 € correspondant au capital restant dû pour l'emprunt souscrit en 2011 auprès du Crédit Agricole - Corporate & Investment Bank ;
 - 669 914,40 € correspondant au capital restant dû pour l'emprunt souscrit en 2011 auprès de la Banque Française de Crédit Coopératif.

Tout en acquittant des indemnités de remboursement anticipés pour des montants relativement faibles :

- 3 000 € pour le Crédit Agricole - Corporate & Investment Bank ;
- 17 887,74 € pour la Banque Française de Crédit Coopératif).

CONCLUSION

L'analyse du compte administratif 2023 démontre les efforts de gestion et de pilotage menés par la Ville. Malgré le choc représenté par les dépenses énergétiques, la ville a su contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant à périmètre constant le fonctionnement du service public dans le souci de la proximité, de la qualité, du soutien au tissu local et des conditions de travail de ses agents.

En 2023, le niveau de réalisation en investissement atteint un record de 23,5 millions d'euros, fruit de l'aboutissement de nombreux projets structurants et de la concrétisation des engagements pris par l'équipe municipale.

Avec le remboursement anticipé d'emprunts, l'année 2023 aura permis de réaligner le niveau d'endettement à un niveau inférieur à celui de 2011. La Ville poursuit ses projets d'investissement avec un recours à l'emprunt maîtrisé.